



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 120 - 2023**

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2023

Consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/publications/Recueil-des-actes-administratifs>

publication : pref-recueil-actes-administratifs@haut-rhin.gouv.fr

Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Bureau de défense et de sécurité civile

Arrêté préfectoral n°BDSC-2023-361-01 du 27 décembre 2023 portant interdiction de distribution, d'achat, de vente à emporter et de transport de carburant et combustibles au détail du 29 décembre 2023 00h00 jusqu'au 03 janvier 2024 06h00 dans le département du Haut-Rhin **4**

Arrêté préfectoral n° BDSC-2023-361-02 du 27 décembre 2023 portant interdiction de la vente et de la consommation d'alcool sur la voie publique pour la St-Sylvestre dans le Haut-Rhin **7**

Bureau du protocole et de la communication interministérielle

Arrêté en date du 15 septembre 2023 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Promotion exceptionnelle **9**

Arrêté en date du 12 octobre 2023 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 **11**

Arrêté en date du 27 octobre 2023 accordant la médaille d'honneur agricole, à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 **45**

Arrêté du 9 novembre 2023 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers à l'occasion de la promotion du 4 décembre 2023 **52**

Arrêté du 21 novembre 2023 portant attribution de la médaille d'honneur des Sociétés Musicales et Chorales au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2024 **66**

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Arrêté n° 2023 – 6730 fixant les tableaux de garde ambulancière du département du Haut-Rhin du 1^{er} au 31 janvier 2024 **68**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU HAUT-RHIN

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP778950717 **76**

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP518792957 **79**

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP778950717 **80**

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP952726107 **82**

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP979996469 **83**

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP981820947 **84**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n° 2023-030-BPLH du 22 décembre 2023 portant correction d'une erreur d'affectation des montants prélevés à la commune de Village-Neuf en 2020, 2021 et 2022 modifiant ainsi les arrêtés relatifs au prélèvement fiscal prévu à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation respectivement au titre des années 2020, 2021 et 2022 de la commune de Village-Neuf **86**

Arrêté du 21 décembre 2023 portant mise en demeure de régulariser la situation administrative de l'EARL Brunner **89**



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET

SERVICE DES SÉCURITÉS

BUREAU DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

Arrêté préfectoral n° BDSC-2023-361-01 du 27 décembre 2023

**portant interdiction de distribution, d'achat, de vente à emporter et de transport de
carburant et combustibles au détail
du 29 décembre 2023 00h00 jusqu'au 03 janvier 2024 06h00
dans le département du Haut-Rhin**

Le Préfet du Haut-Rhin

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU les articles L.2542-2 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 13 juillet 2023, publié au JO du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 21 août 2023 ;

VU le décret du 14 juin 2022, publié au JO du 15 juin 2022, portant nomination de Monsieur Mohamed ABALHASSANE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 4 juillet 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Mohamed ABALHASSANE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

VU le Plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux mesures d'actions terroristes Vigipirate n°10200/SGDSN/PSN/PSE du 1^{er} décembre 2016 ;

Considérant que la période des fêtes de fin d'année donne régulièrement lieu à des troubles à l'ordre public et à la commission de faits de violences urbaines, ces troubles et ces violences intervenant notamment lors de la nuit de la Saint-Sylvestre et spécialement dans les zones urbaines ;

Considérant que l'un des moyens constatés pour commettre des incendies ou des tentatives d'incendie volontaires consiste à utiliser, à des fins autres que celles pour lesquelles ils sont proposés à la vente, des carburants et combustibles, et qu'il convient, de ce fait, d'en restreindre temporairement les conditions de distribution, d'achat, de vente à emporter et de transport ;

Considérant les risques d'inflammation liés à la manipulation d'un récipient rempli d'essence ;

Considérant qu'en ces circonstances les risques d'incendie volontaire sont élevés et que toutes les mesures doivent être prises pour en prévenir la survenance ou en limiter les conséquences ;

Considérant que, en 2022, de nombreuses interventions des forces de l'ordre et des services de secours ont été rendues nécessaires par les phénomènes de violences urbaines avec, en définitive, un total de 35 véhicules incendiés ont été recensés lors du passage à l'année 2023;

Considérant qu'il appartient au Préfet, dans le cadre de ses pouvoirs de police administrative, de veiller à la sécurité et à la salubrité publiques, et qu'il convient en conséquence de réglementer la vente et le transport de ces produits considérés comme potentiellement dangereux ;

SUR proposition du directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La distribution, la vente et l'achat de carburants sont interdits dans tout récipient transportable, sauf nécessité dûment justifiée par le client et vérifiée, en tant que de besoin avec le concours des services de police et de gendarmerie locaux, à compter du vendredi 29 décembre 2023 matin, à 0h00, et jusqu'au mercredi 3 janvier 2024 à 06h00, sur l'ensemble du territoire du département du Haut-Rhin.

Les détaillants, gérants et exploitants de stations-services, notamment de celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, doivent prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

Article 2

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental de la sécurité publique du Haut-Rhin, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Haut-Rhin et les maires des communes du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin et adressé pour information aux procureurs de la République de Colmar et Mulhouse.

À Colmar, le 27 décembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de cabinet

Signé

Mohamed ABALHASSANE

Délais et voies de recours

- 1- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit :
- par recours gracieux auprès de mes services à l'adresse suivante : M. le Préfet du Haut-Rhin - Cabinet/BDSC - 7, rue Bruat, BP 10489 68020 COLMAR CEDEX.
 - par recours hiérarchique auprès de : Ministre de l'Intérieur - Direction des Libertés Publiques et des Affaires juridiques - Place Beauvau - 75800 PARIS.

Le recours gracieux ou hiérarchique doit être adressé par écrit, être motivé en expliquant les raisons de droit et les faits qui conduisent à l'effectuer. Une copie de l'arrêté contesté et des pièces nécessaires à le faire réviser doivent y être joints.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application du présent arrêté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- 2- Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le Tribunal Administratif - 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX. Le recours contentieux ne suspend pas l'application du présent arrêté. Il doit être enregistré au greffe du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté (ou bien dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration suite à une demande de recours administratif, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET

SERVICE DES SÉCURITÉS

BUREAU DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

**Arrêté préfectoral n° BDSC-2023-361-02 du 27 décembre 2023
portant interdiction de la vente et de la consommation
d'alcool sur la voie publique pour la St-Sylvestre dans le Haut-Rhin**

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.311-1 à L.311-4 ;

VU le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 13 juillet 2023, publié au JO du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 21 août 2023 ;

VU le décret du 14 juin 2022, publié au JO du 15 juin 2022, portant nomination de Monsieur Mohamed ABALHASSANE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 4 juillet 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Mohamed ABALHASSANE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

Considérant que la célébration du nouvel an est propice aux regroupements sur la voie publique de personnes désireuses de fêter le nouvel an, à l'occasion duquel des boissons alcoolisées sont consommées ; qu'à cette occasion, des attroupements significatifs de personnes peuvent se constituer sur la voie publique ;

Considérant que ces rassemblements festifs peuvent entraîner une recrudescence des cas de consommation excessive d'alcool, et de l'ivresse sur la voie publique avec pour conséquences de multiples troubles à l'ordre public, notamment des violences et tapages sur la voie publique, l'utilisation des bouteilles d'alcool en verre consommées en tant que projectiles ainsi que des atteintes à la salubrité publique et une augmentation du risque d'accidents de la route ;

Considérant que chaque année, la nuit de la Saint-Sylvestre donne lieu à des débordements, violences, dégradations de mobilier urbain et phénomènes de violences urbaines ; qu'en 2022, de nombreuses interventions des forces de l'ordre et des services de secours ont été rendues nécessaires ; qu'ainsi 35 incendies de voitures, 15 jets de projectiles et 26 prises à partie ont été recensés lors du passage à l'année 2023 ; qu'il existe donc un risque important que l'alcoolisation des individus aggrave significativement les troubles à l'ordre public et l'engorgement des services de secours lors de la prochaine St-Sylvestre ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La vente et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique sont interdites dans le département du Haut-Rhin, du dimanche 31 décembre 2023 à 12h00 au lundi 1^{er} janvier 2024 à 12h00.

Article 2 : Tout manquement aux dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental de la sécurité publique du Haut-Rhin, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Haut-Rhin et les maires des communes du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin et adressé pour information aux procureurs de la République de Colmar et Mulhouse.

À Colmar, le 27 décembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de cabinet

Signé

Mohamed ABALHASSANE

Délais et voies de recours

- 1- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit :
 - par recours gracieux auprès de mes services à l'adresse suivante : M. le Préfet du Haut-Rhin - Cabinet/BDSC - 7, rue Bruat, BP 10489 68020 COLMAR CEDEX.
 - par recours hiérarchique auprès de : Ministre de l'Intérieur - Direction des Libertés Publiques et des Affaires juridiques - Place Beauvau - 75800 PARIS.

Le recours gracieux ou hiérarchique doit être adressé par écrit, être motivé en expliquant les raisons de droit et les faits qui conduisent à l'effectuer. Une copie de l'arrêté contesté et des pièces nécessaires à le faire réviser doivent y être joints.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application du présent arrêté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- 2- Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le Tribunal Administratif - 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX. Le recours contentieux ne suspend pas l'application du présent arrêté. Il doit être enregistré au greffe du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté (ou bien dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration suite à une demande de recours administratif, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET

Arrêté en date du 15 septembre 2023

accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

- PROMOTION EXCEPTIONNELLE -

Le Préfet du Haut-Rhin
*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite*

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, modifié par les décrets n°88-309 du 28 mars 1988 et n°2005-48 du 25 janvier 2005,

VU le décret du 13 juillet 2023, paru au Journal Officiel du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFÉLEC, préfet du Haut-Rhin ;

VU le décret du 14 juin 2022, paru au Journal Officiel du 15 juin 2022, portant nomination de Monsieur Mohamed ABALHASSANE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale **ARGENT** est décernée à :

- Madame GANTNER Sonia née HATTENBERGER
Première Adjointe à la mairie de FULLEREN demeurant à FULLEREN

- Monsieur MIESCHBERGER Pascal
Conseiller municipal à la mairie de FULLEREN demeurant à FULLEREN

- Monsieur WAECHTER Antoine

Deuxième Adjoint à la mairie de FULLEREN demeurant à FULLEREN

Article 2 : *Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, Messieurs les sous-préfets du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.*

Colmar, le 15 septembre 2023

*Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet*

Signé :Mohamed ABALHASSANE



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET

SERVICE DU CABINET

BUREAU DES AFFAIRES RÉSERVÉES

Arrêté en date du 12 octobre 2023

accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

à l'occasion de la promotion du **14 juillet 2023**

Le Préfet du Haut-Rhin

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, modifié par les décrets n°88-309 du 28 mars 1988 et n°2005-48 du 25 janvier 2005,

VU le décret du 13 juillet 2023, paru au Journal Officiel du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFÉLEC, préfet du Haut-Rhin ;

VU le décret du 14 juin 2022, paru au Journal Officiel du 15 juin 2022, portant nomination de Monsieur Mohamed ABALHASSANE, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

A l'occasion de la promotion du **14 juillet 2023**,

ARRÊTE

Article 1 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ARGENT est décernée à :

- Madame ABIBES Olga née CHMATOK

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à THANN.

- Madame AFTISS Jemaa née HELBAJ

Manip. d'électro. Cadre Santé Paramédical, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à PFASTATT.

- Madame ALESSANDRONI Barbara née BANZET

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur ALFONSI Lionel

Attaché Admin. Ppal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à ISSENHEIM.

- Madame AMBIEHL Maud

Animatrice, MAIRIE DE WATTWILLER, demeurant à ENSISHEIM.

- Madame ANDRE Gaëlle née ANDREY

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à VILLAGE-NEUF.

- Monsieur ANGSELL Christophe

Adjoint Technique Ppal de 2ème Classe, MAIRIE DE VIEUX-THANN, demeurant à ASPACH-LE-HAUT.

- Madame ARRIGONI Judith née HOUILLON

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à THANN.

- Madame ASMUS Sabine née DAENDLIKER

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à WITTERSDORF.

- Monsieur ATCHAMA SOURAMA Yann

Ouvrier Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à STAFFELFELDEN.

- Monsieur AUBEPART Julien

Technicien Ppal de 1ère classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à LUTTENBACH-PRES-MUNSTER.

- Madame BACH Geevany née CAROOPPUNNEN

A.S.H. Qualifié C.S., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur BAEUMLER Paul

I.A. Cadre Sup Santé para., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à PFASTATT.

- Madame BARBIERO Béatrice née DURAND

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à SPECHBACH.

- Monsieur BARI Yves

Conseiller Municipal, COMMUNE DE MONTREUX JEUNE, demeurant à MONTREUX-JEUNE.

- Madame BARTH Alisson

Adjoint Adminis. Ppal 1ère Classe, COMMUNE DE SELESTAT, demeurant à MERXHEIM.

- Madame BARTOLI Peggy née ULMANN

Assistant Socio-éd. Classe Exceptionnelle A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à BURNHAUPT-LE-BAS.

- Monsieur BASSO Alexis

Ancien Conseiller municipal, COMMUNE DE STETTEN, demeurant à STETTEN.

- Madame BAUER Marina née MELLOZI

A.S.H. de C.N., RESIDENCE DE LA WEISS, demeurant à KATZENTHAL.

- Monsieur BAVOUX Thierry

Ingénieur Chef Classe Exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Madame BEAUFILS Esther née GROSSARD

Assistant Socio-Educatif Classe Except. A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Monsieur BEGLET David

Rédacteur, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur BELKAHLA Ferid

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame BELOT Caroline

Directeur Hors Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame BENABID Nora

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame BERARD Marilyne

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à HOCHSTATT.

- Madame BERCOT Laurence née BAUER

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIEDISHEIM.

- Monsieur BERGER Thierry

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, Ville de KINGERSHEIM, demeurant à KINGERSHEIM.

- Madame BERNHARD Laurence

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ENSISHEIM.

- Madame BETOUX Emilie

A.S.H. Classe Supérieure, RESIDENCE DE LA WEISS, demeurant à ORBEY.

- Madame BIEBER Anne née MEYER

Sage-Femme 2nd grade (CLi), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MORSCHWILLER-LE-BAS.

- Monsieur BIEBER Eric

Agent de Maîtrise Principal, VILLE DE SAINT-LOUIS, demeurant à SAINT-LOUIS.

- Monsieur BITSCH Pierre

I.B.O.D.E. Cad. Santé Para., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RETZWILLER.

- Madame BITSCH Sonia née BATO

Responsable Etudes Infor., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BERNWILLER.

- Madame BLAU Monserrat née BENITO

Adjoint Technique Ppal de 2ème Classe, VILLE DE SAINT-LOUIS, demeurant à SAINT-LOUIS.

- Madame BOEGLIN Agnès née KRIEGER

Puéricultrice 3ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à KEMBS.

- Madame BOLLI Laetitia

Adjoint du Patrimoine Ppal de 1ère classe, COMMUN. de Communes du Pays de Rouffach, demeurant à ROUFFACH.

- Madame BORRACCINO-BILLEY Isabelle née BILLEY

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à HORBOURG-WIHR.

- Madame BOSSHARTH Céline née SIEGFRIED

Infirmier D.E. C.I N. (C.E.), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à GUEWENHEIM.

- Madame BOUJLIL-QUENNAROUCH Leïla née QUENNAROUCH

Manip. Electro. Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ILLZACH.

- Madame BOUZIANE Farida née BOUCHERBA

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à SCHWEIGHOUSE-THANN.

- Monsieur BRAND Joël

Conseiller Municipal, VILLE DE WILLER, demeurant à WILLER.

- Madame BRANDNER Véronique

A.T.S.E.M. Ppal de 1ère Classe, Ville de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, demeurant à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

- Monsieur BROGLIN Jérémy

Attaché Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à BRUNSTATT.

- Madame BUHART Christelle

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à SAINT-AMARIN.

- Madame BURGER Martine née MUNSCH

Adjointe Technique Principal de 1ère classe des Ets d'ens., COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MALMERSPACH.

- Madame CAMPOS Lydia née BLUMSTEIN

Assistant Socio-éd. Classe Exceptionnelle A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MERXHEIM.

- Monsieur CANAL Laurent

Educateur Ter. A.P.S. Ppal 2ème Classe, Communauté de Communes – Pays de Ribeauvillé – demeurant à BEBLENHEIM

- Madame CARRE Caroline

Aide-Soignant de Classe Normale, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BALDERSHEIM.

- Madame CHIANELLA Virginie

Adjoint Administratif, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame CHOSEROT Nathalie née GEORGE

A.T.S.E.M. Ppal de 1ère Classe, MAIRIE DE BLOTZHEIM, demeurant à BLOTZHEIM.

- Madame COLL-BEY Valérie

Prép. Phar. Hosp. Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BRETTEEN.

- Madame COLOMBE Marie Amélie née BILDSTEIN

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à OBERMORSCHWILLER.

- Madame CORBEL Frédérique

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à HIRTZBACH.

- Madame COSTA Rachel née HUEBER

Assistant Socio-éd. Classe Exceptionnelle A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à HARTMANNSWILLER.

- Madame COURNEZ Florence

A.T.S.E.M. Ppal de 1ère Classe, VILLE DE MUNSTER, demeurant à SOULTZEREN.

- Madame DAG Armelle

Adjoint Technique Ppal de 2ème Classe, VILLE DE RIXHEIM, demeurant à RIXHEIM.

- Madame DARLEY Laetitia

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à WILLER-SUR-THUR.

- Madame DAUGERON Céline née DESHAYES

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à KRUTH.

- Madame DECHAMP Céline née BRANDMEYER

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à SEPPOIS-LE-BAS.

- Monsieur DECKER Cédric

Agent Social Principal 2ème Classe, C.C.A.S. de la Mairie de SAINT-LOUIS, demeurant à VILLAGE-NEUF.

- Madame DE FAVERI Pascale née PERAN

A.T.S.E.M. Ppal de 2ème classe, VILLE DE SAUSHEIM, demeurant à SAUSHEIM.

- Madame DE GRUTTOLA Sandrine née WELTER

Ouvrier Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIXHEIM.

- Madame DELCURIE Chantal née BARBOTIN

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à PFASTATT.

- Madame DEMICHEL Sophie née MORGENTHALER

Infirmier D.E. C.I S. (C.E.), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à DANNEMARIE.

- Monsieur DILLY Thierry

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à INGERSHEIM.

- Madame DIOP Nafissa

Adjoint Adminis. Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Madame DJEROUI Nadia

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BALDERSHEIM.

- Madame DUCHAINE Ludivine née KAUFFMANN

Infirmier D.E. C.I S. (C.E.), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à PFASTATT.

- Madame DUVEAU Laure née SCHLIER

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à TAGOLSHEIM.

- Madame ECKER Delphine

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à KRUTH.

- Madame ECLAPIER Sabrina

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MUNCHHOUSE.

- Madame ENRIETTO Carole

Adjoint Adm. Ppal 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à GUNDOLSHEIM.

- Monsieur FARIA Marco

Ouvrier Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame FAUGERAS Chloé

Rédacteur, MAIRIE DE KEMBS, demeurant à ENSISHEIM.

- Monsieur FILIA David

Agent de Maîtrise, Ville de WITTENHEIM, demeurant à WITTENHEIM.

- Madame FLEITH Cindy née SAGNARD

Agent de Maîtrise, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à HORBOURG-WIHR.

- Monsieur FOFANA Jérôme

Technicien Hospitalier, HÔPITAL INTERCOMMUNAL SOULTZ-ISSENHEIM, demeurant à ISSENHEIM.

- Monsieur FRANCK Denis

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, COMMUNE DE LAUTENBACHZELL, demeurant à SENGERN.

- Madame FREYMANN Caroline née NAEGELEN

Puéricult. cadre de santé paramédical, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BRECHAUMONT.

- Madame FROMAGEAT Anne née BOESPFLUG

Infirmier Cadre Santé Paramédical, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à PFASTATT.

- Madame FRUH Karine

Aide-Soignante Classe Sup., HÔPITAL INTERCOMMUNAL SOULTZ-ISSENHEIM, demeurant à BOLLWILLER.

- Monsieur FUCHS Christian

Conseiller Municipal, COMMUNE DE STETTEN, demeurant à STETTEN.

- Madame FURLING Sylvie née PIEROG

Adjoint Technique Ppal 2ème Classe - Ets d'Ens., COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à ENSISHEIM.

- Monsieur GALLO Claudio

Agent de Maîtrise Principal, Ville de WITTENHEIM, demeurant à WITTENHEIM.

- Madame GARDA Martine

A.S. Auxil. Puéricult. C.S., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ALTKIRCH.

- Madame GARTNER Nathalie née AUBRY

Attaché, REGION GRAND EST, demeurant à LEIMBACH.

- Madame GEBHARDT Anne Emmanuelle

Infirmier cadre de Santé Paramédical, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ZILLISHEIM.

- Madame GISSELBRECHT Astrid

I.S.G.S. 2ème Grade, RESIDENCE DE LA WEISS, demeurant à GRIESBACH-AU-VAL.

- Monsieur GOEPFERT Eric

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MUESPACH.

- Monsieur GRANDJEAN Jean-Jacques

Technicien Ppal 1ère Classe, S.D.I.S. du Haut-Rhin à COLMAR, demeurant à KATZENTHAL.

- Madame GRENTZINGER Catherine née HERRGOTT

Attaché Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à SIGOLSHEIM.

- Madame GRIMM Annabelle née WOLFF

ASH, HÔPITAL INTERCOMMUNAL SOULTZ-ISSENHEIM, demeurant à WINTZENHEIM.

- Madame GRIVEL Barbara née JOGA

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à REININGUE.

- Madame GROB Frédérique née SCHWARZENTRUBER

Inf. S.G. (DE) grd 1 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RICHWILLER.

- Madame GROSJEAN Marie-France née DUMONAL

Infirmier Soins Généraux H. CL., COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Monsieur GRUMMENACKER Christophe

Adjoint du Patrimoine Ppal de 1ère Classe, Ville de WITTENHEIM, demeurant à WITTENHEIM.

- Madame GRUNENWALD Christelle

Adjoint Adm. Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à SAINT-AMARIN.

- Monsieur GRUNENWALD Thierry

Conseiller Municipal, MAIRIE DE KRUTH, demeurant à KRUTH.

- Madame GUISE Myriam née JEAMBRUN

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame GUNTZ Christine née BADER

Infirmier D.E. C.I S. (C.E.), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à STEINBRUNN-LE-BAS.

- Madame GUTH Marie née COLONNA D'ISTRIA

Conseillère Municipale, MAIRIE D'ILLZACH, demeurant à ILLZACH.

- Madame HAILLANT Noëlle née BAUMANN

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, CC COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU, demeurant à ALTKIRCH.

- Madame HAMDY Sabah née KECHID

Animateur Principal de 2ème classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ENSISHEIM.

- Madame HAMEL Catherine

Adjoint Technique Ppal de 2ème Classe, VILLE DE SAINT-LOUIS, demeurant à SAINT-LOUIS.

- Madame HAMM Claudine née WEINZAEPFLEN

Aide-Soignant Classe Sup., HÔPITAL INTERCOMMUNAL SOULTZ-ISSENHEIM, demeurant à SOULTZ.

- Madame HAMMERER Fabienne née STUDER

Attaché Territorial faisant fonction de Secrétaire Général, COMMUNE DE LAUTENBACHZELL, demeurant à LAUTENBACHZELL.

- Madame HANI Natacha née JUCA

Assistant Socio-éd. Classe Exceptionnelle A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à HORBOURG-WIHR.

- Madame HANSER-ROSENBLATT Martine

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, VILLE DE RIXHEIM, demeurant à RIXHEIM.

- Madame HARRE Magali

Attaché Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Madame HAUSHERR Anne née VANTROYEN

Adjoint Adminis. Ppal de 1ère Classe, S.D.I.S. du Haut-Rhin à COLMAR, demeurant à HERRLISHEIM-PRES-COLMAR.

- Madame HEBSTER Carmen née SPIESER

A.T.S.E.M. de 1ère Classe, COMMUNE DE HOUSSEN, demeurant à HOUSSEN.

- Madame HERNANDEZ Aurélie

Auxiliaire Méd. Prat. Avanc. CN, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur HERRGOTT Michel

MAIRE, COMMUNE DE MONTREUX JEUNE, demeurant à MONTREUX-JEUNE.

- Monsieur HORNUS Jean-Marc

Technicien Ppal 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à ANDOLSHEIM.

- Madame HOUINSOU Jesugbé Thérèse

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIEDISHEIM.

- Madame HUEBER Céline

I.D.E. de Classe Supérieure, HÔPITAL INTERCOMMUNAL SOULTZ-ISSENHEIM, demeurant à HOUSSEN.

- Madame HUEBER Céline

Adjoint Adm. Ppal 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à VIEUX-THANN.

- Madame HUET Marie-Line née EHLINGER

Puéricultrice grd 3 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur HUSSHERR Jean-Yves

Ingénieur Hosp. Principal, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ROGGENHOUSE.

- Madame JAGUENAUD Christelle

Tech. Sup. Hosp. 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à KINGERSHEIM.

- Madame JAOVILOMA Zaitony

ASHQ Cl. Supérieure, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ALTKIRCH.

- Madame JUEN Anne-Catherine

Inf. S.G. (DE) grd 1 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIEDISHEIM.

- Madame KAMMOURI ALAMI Marhniya née EL KHALOUKI

A.S. Auxiliaire de puériculture de CN, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BOLLWILLER.

- Monsieur KARMEN Richard

Mécanicien monteur, COMMUNE DE LAUTENBACHZELL, demeurant à Lautenbachzell.

- Monsieur KEIFLIN Cédric

Agent de Maîtrise, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MULHOUSE SUD ALSACE, demeurant à ISSENHEIM.

- Madame KELLERKNECHT Sabrina

Agent des Services Hospitaliers, EHPAD INTERCOMMUNAL LES FRAXINELLES, demeurant à BERGHEIM.

- Madame KELLER Roselyne

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à KINGERSHEIM.

- Madame KETTELA Céline

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ALTKIRCH.

- Madame KIENLEN Mélanie née KINDERSTUTH

Assistant Socio-éd. Classe Exceptionnelle A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à HORBOURG-WIHR.

- Madame KIPPELEN Valérie née ILTIS

Adjoint Adminis. Ppal 1ère Classe, MAIRIE DE SIERENTZ, demeurant à SIERENTZ.

- Monsieur KLEIN Yvan

Ouvrier Ppal de 1ère Classe, RESIDENCE DE LA WEISS, demeurant à OSTHEIM.

- Madame KOALAL Nadia

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame KOBLER Anne

Prép. Phar. Hosp. Classe Normale, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ALTKIRCH.

- Madame KOCHERSPERGER Sandra née HENNECKEN

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à KINGERSHEIM.

- Madame KRAFFT Delphine

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à HEIMSBRUNN.

- Madame KRAMARCZYK Géraldine née FLEURY

Adjoint Adminis. Ppal 1ère Classe, MAIRIE DE FELLERING, demeurant à MALMERSPACH

- Madame KRENCKER Corinne

Dir. Emploi Fonct. (GP I), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur LABATTUT Lionel

Technicien Ppal de 1ère classe, Ville de ROUFFACH, demeurant à WITTELSHEIM.

- Monsieur LANDRY Antonius

Infirmier cadre de Santé Paramédical, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à CERNAY.

- Madame LARGER Joëlle

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIEDISHEIM.

- Monsieur LAURENT Stéphane

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, REGION GRAND EST, demeurant à MULHOUSE.

- Madame LEHRER Nelly

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à STAFFELFELDEN.

- Monsieur LENAIN Rémy

Ouvrier Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BRUNSTATT-DIDENHEIM.

- Madame LONGHINO Aline

A.S.H. de C.N., RESIDENCE DE LA WEISS, demeurant à KAYSERSBERG VIGNOBLE.

- Madame LOPES Marie née LOPES

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe des Ets d'Ens., REGION GRAND EST, demeurant à MULHOUSE.

- Madame LORENTZ Marie Anne

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame MARK Raymonde

Adjoint Technique Ppal de 2ème Classe, Ville de WITTENHEIM, demeurant à WITTENHEIM.

- Madame MASCHNER Catherine

ASHQ CS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à PULVERSHEIM.

- Madame MATHIEU Fabienne

Agent de Maîtrise, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIXHEIM.

- Madame MAYFARTH Laurence née LAHAYE

Sage-Femme 2nd grade (CLi), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à HABSHEIM.

- Madame MEDDAD Nadia

Technicien Ppal 2ème Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à BERGHEIM.

- Madame MELILLO Corine

Attaché d'Administration Hospitalier Principal, EHPAD DR PIERRE GILET, demeurant à GUEBWILLER.

- Madame MENY Bénédicte

Puéricultrice 3ème Grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MOOSCH.

- Madame MEON Astride née EL-KOUTI

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BURNHAUPT-LE-BAS.

- Madame MERTZ Stéphanie née GAGNEPAIN

Manip. Electro. Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ASPACH-MICHELBACH.

- Monsieur MESSERLIN Stéphane

Ouvrier Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à DANNEMARIE.

- Madame MEYER Florence

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à SAINT-BERNARD.

- Madame MEYER Marie-Anne née GOEPFERT

Adjoint Adminis. Ppal de 1ère Classe, VILLE DE SAINT-LOUIS, demeurant à KAPPELEN.

- Madame MEYER Myriam Palmyre

Assistant Socio-éd. Classe Exceptionnelle A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à GILDWILLER.

- Monsieur MEYER Stéphane

Agent de Maîtrise Principal, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à LIEPVRE.

- Madame MEYER Sylvie

Adjoint Technique Ppal 1ère Classe - Ets d'Ens., COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à RIBEAUVILLE.

- Madame MEYER Sylvie née MANTILE

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ENSISHEIM.

- Madame MICHEL Muriel née BECKER

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à HATTSTATT.

- Monsieur MILLOT Dominique

Agent de Maîtrise, SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, demeurant à MORSCHWILLER-LE-BAS.

- Madame MISIANO Carmen

Assistant Socio-éd. Classe Exceptionnelle A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à WITTENHEIM.

- Madame MOLE Bettina

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIEDISHEIM.

- Monsieur MORIN Julien

Adjoint Technique Ppal de 2ème Classe, MAIRIE DE VOLGELSHEIM, demeurant à VOLGELSHEIM.

- Madame MORNIROLI Nathalie

Adjoint Administratif, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à FROENINGEN.

- Madame MOTCHOULSKY Jennifer née POINSIGNON

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à THANN.

- Madame MOUREY Herminia née CABRAL

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe des Ets d'Ens., REGION GRAND EST, demeurant à RIXHEIM.

- Madame MULLER Carine née KOSCHER

Rédacteur Ppal 1ère Classe, S.D.I.S. du Haut-Rhin à COLMAR, demeurant à HIRTZFELDEN.

- Monsieur MUTZ Pierre

Ancien Conseiller municipal, COMMUNE DE LAUTENBACHZELL, demeurant à SENGERN.

- Madame NAAS Calogera-Maria née SALVAGNO

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à HABSHEIM.

- Madame NACHBAUR Sabrina née ZEMB

Tech. de Lab. Cl. Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à PFASTATT.

- Madame NASSIVERA Sophie

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BRUNSTATT-DIDENHEIM.

- Monsieur NAVARRO Frédérique

Attaché Territorial, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame NAVEOS Alice

Infirmier cadre de Santé Paramédical, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à STEINBRUNN-LE-HAUT.

- Madame NEFF Géraldine

Puéricultrice grd 3 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à SPECHBACH.

- Madame OTT Annik

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur PANIER-FIGENWALD Sylvain

Assistant Socio-éd. Classe Exceptionnelle A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame PAPA Antoinette

AIDE SOIGNANTE C.N, EHPAD DR PIERRE GILET, demeurant à BALLERSDORF.

- Madame PAPIRER Mélanie

Inf. Anesthésiste 2ieme grade, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BRUNSTATT-DIDENHEIM.

- Monsieur PARISY Laurent

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, demeurant à RIXHEIM.

- Madame PEREIRA FERNANDES Alice Maria

Assistant Socio-éd. Classe Exceptionnelle A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Madame PERRIN Fabienne

Assistant Socio-éd. Classe Exceptionnelle A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Madame PETER Catherine

Agent de Maîtrise, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à RUEDERBACH.

- Madame PETER Marie-Laurence

Infirmier D.E. C.I S. (C.E.), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ASPACH.

- Madame PFISTER Isabelle

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, COMMUNE DE MONTREUX JEUNE, demeurant à RETZWILLER.

- Madame PLAS Christine née SCHABAT

Conseillère Municipale Déléguée, MAIRIE D'ILLZACH, demeurant à ILLZACH.

- Madame POGNON-SPETZ Cécile

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à SENTHEIM.

- Madame POIROT Anne née BUENO

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à FLAXLANDEN.

- Madame POURCHET Corinne

Educateur de jeunes enfants Cl. Excep., COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à RIEDISHEIM.

- Monsieur RAPP Lucien

Ancien Adjoint au maire, COMMUNE DE STETTEN, demeurant à STETTEN.

- Monsieur RAUCH Jean-Pierre

Ancien Conseiller municipal, COMMUNE DE LAUTENBACHZELL, demeurant à LAUTENBACHZELL.

- Madame REISS Sabrina née ERHART

Assist. médico-adm. Cl. Normale, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BRUEBACH.

- Madame REMY Peggy née FINQUEL

Attaché Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à KAYSERSBERG VIGNOLE.

- Madame REY Valérie

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, MAIRIE DE SIERENTZ, demeurant à HABSHEIM.

- Monsieur RIBE Sébastien

Technicien Labo. CN, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à OTTMARSHEIM.

- Madame RICHIER Patricia

Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Monsieur RIVAT Thierry

Ingén. Chef CE, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à OBERHERGHEIM.

- Madame ROCHER Vanessa

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ILLFURTH.

- Madame ROTH Christine née HERMANN

Assistant Socio-éd. Classe Exceptionnelle A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à SOULTZEREN.

- Madame RUGGERI Vanessa née AULTIER

ASHQ Cl. Normale, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MERXHEIM.

- Monsieur SAHLI Saïd

Adjoint du Patrimoine Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à SOULTZ.

- Madame SALTZMANN Sandrine

Rédacteur, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur SASSO Luc

Attaché Principal, MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION, demeurant à MULHOUSE.

- Madame SCAPERROTTA Stéfania

Adjoint Administratif ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à SAUSHEIM.

- Madame SCHADIG Maria Isabel née DA SILVA

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur SCHAUB Cyrille

Opérateur Ppal des A.P.S., MAIRIE DE VILLAGE-NEUF, demeurant à VILLAGE-NEUF.

- Madame SCHEIDECKER Marie-Esther née PICHEL

Adjoint Technique Ppal 1ère Classe - Ets d'Ens., COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à FELLERING.

- Monsieur SCHERRER David

Adjoint Administratif Ppal de 1ère Classe, MAIRIE DE BLOTZHEIM, demeurant à HABSHEIM.

- Madame SCHIEBLER Céline née BOESIGER

Agent de Maîtrise, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MUESPACH-LE-HAUT.

- Madame SCHNEIDER Emmanuelle

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIEDISHEIM.

- Monsieur SCHWEITZER Lionel

Technicien Ppal 2ème Classe, SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, demeurant à KOESTLACH.

- Madame SERRE Natacha née OBRY

Rédacteur, S.D.I.S. du Haut-Rhin à COLMAR, demeurant à OBERSAASHEIM.

- Monsieur SIFFERLEN Serge

Conseiller Municipal, MAIRIE DE KRUTH, demeurant à KRUTH.

- Madame SIMON Kathia née HEITZLER

Adjoint Technique Ppal 1ère Classe - Ets d'Ens., COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à ILLZACH.

- Madame SIMON Michèle

A.S.H. de C.N., RESIDENCE DE LA WEISS, demeurant à FRELAND.

- Monsieur SIMONY Jean-Louis

Adjoint Technique Ppal de 2ème Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MEYENHEIM.

- Madame SORG Eléna née DANETS

Attaché Territorial, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à HUSSEREN-LES-CHATEAUX.

- Madame SPADONE Sonia

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à CERNAY.

- Monsieur STAUB Jean-Philippe

Brigadier Chef Principal de Police Municipale, MAIRIE DE VOLGELSHEIM, demeurant à COLMAR.

- Madame STEMPFLER Céline

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ASPACH.

- Monsieur STIMPLING Luc

Technicien Hospitalier, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à KINGERSHEIM.

- Madame STOECKLIN Christelle née KISSELBERGER

Agent de Maîtrise Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à WITTELSHEIM.

- Madame TANTET Nathalie née MUSSO

Adjoint Administratif 2ème Classe, VILLE DE SAINT-HIPPOLYTE, demeurant à SAINT-HIPPOLYTE.

- Madame TARDIF Corinne née MARCHAND

Rédacteur, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à KAYSERSBERG VIGNOLE.

- Monsieur TARRAPEY Jérôme

Tech. Sup. Hosp. 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à REGUISHEIM.

- Madame TASSOT Claudine

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à GOMMERSDORF.

- Monsieur THEREZO Pascal Frédéric

Adjoint Adminis. Ppal de 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER DE PFASTATT, demeurant à KINGERSHEIM.

- Madame THOMA Dalila née KATER

Manip. Electrorad CIN (CE), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ZILLISHEIM.

- Madame THOMAS Aude née LE BOULBAR

Auxiliaire Méd. Prat. Avanc. CN, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à CERNAY.

- Monsieur THOMAS Christian

Adjoint Technique Ppal 1ère Classe - Ets d'Ens., COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à FESSENHEIM.

- Monsieur THOMAS Vincent

Diététicien classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à CERNAY.

- Monsieur THUET Marc

Technicien Ppal 1ère Classe, MAIRIE DE TURCKHEIM, demeurant à WIHR-AU-VAL.

- Monsieur TISSERAND Frédéric

Ingénieur Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à BIESHEIM.

- Madame TRIANNI Alessandra

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à WILLER.

- Monsieur TRIVIDIC Alain

Artiste de la Danse, OPERA DU RHIN, demeurant à MULHOUSE.

- Madame TSCHIEGG Anne née BITTERLIN

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à KOETZINGUE.

- Monsieur TURCI Stéphane

Ouvrier Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIEDISHEIM.

- Madame VALENTIN Corinne

AIDE SOIGNANTE C.N, EHPAD DR PIERRE GILET, demeurant à RETZWILLER.

- Madame VALLET Emmanuelle

Agent de Maîtrise, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à TAGOLSHEIM.

- Madame VINCHENT Marie-Andrée née CRON

Agent Social, COMMUNE D'ANDOLSHEIM, demeurant à ANDOLSHEIM.

- Monsieur VIZCAINO Juan

Animateur Territorial, MAIRIE DE SIERENTZ, demeurant à LEYMEN.

- Madame VOGEL Caroline

Ergothérapeute de C.S., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à STEINBRUNN-LE-BAS.

- Madame VOGT Catherine née HUG

Infirmier D.E. C.I S. (C.E.), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIXHEIM.

- Madame VORBURGER Yvette née AUGUSTO

Aide-Soignant C.N., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MERTZEN.

- Monsieur WALD Didier

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à BURNHAUPT-LE-BAS.

- Madame WATTRELOS-WILLME Emmanuelle née WATTRELOS

Ingénieur Hosp. Principal, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame WEHRLIN Vanessa

Adjoint Adminis. Hosp. Ppal 1ère Classe, MAIRIE DE PFASTATT, demeurant à HABSHEIM.

- Madame WELSCH Georgia née WELSCH

Attaché Principal, REGION GRAND EST, demeurant à BRUNSTATT.

- Madame WERNER Christine

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à LUTTERBACH.

- Madame WIRCKEL Marie-Christine née LELKIC

A.S.H. Classe Supérieure, RESIDENCE DE LA WEISS, demeurant à BENNWIHR.

- Monsieur WITTMANN Fabrice

Inf. Anesthésiste 2ième grade, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à WITTELSHEIM.

- Madame WOLFF Sabine née LIDY

Infirmier D.E. C.I S. (C.E.), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à FROENINGEN.

- Madame WOLF Jennifer

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à WALHEIM.

- Monsieur ZELLER Roland

Conseiller Municipal, COMMUNE DE STETTEN, demeurant à STETTEN.

- Monsieur ZIMMERMANN Joël

Agent de Maîtrise Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à RIXHEIM.

- Madame ZOUABI Emmanuelle née PAYEUR

Assist. Médico-Adm. Classe Normale, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ILLZACH.

Article 2 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale VERMEIL est décernée à :

- Madame ABDELLI Marina née YAHIA

AIDE SOIGNANTE C.N, EHPAD DR PIERRE GILET, demeurant à RETZWILLER.

- Madame ALKAN Nathalie

I.B.I Op Cadre Sup. Santé Para., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame ARMBRUSTER Emmanuelle

A.S. Auxil. Puéricul. de Classe Supérieure, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à SIERENTZ.

- Monsieur BAUDER Claude

Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE PFASTATT, demeurant à RUELISHEIM.

- Madame BAUMANN Christiane née PFISTER

Rédacteur Ppal 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à WETTOLSHEIM.

- Madame BAUMONT Emmanuelle née HARTMANN

Adj. Cadre Hosp Cl. Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à VALDIEU-LUTRAN.

- Madame BERNAUER Véronique née LOEFFLER

A.S.H. Classe Supérieure, RESIDENCE DE LA WEISS, demeurant à LAPOUTROIE.

- Madame BILGER Sabine

Rédacteur Ppal 2ème Classe, MAIRIE DE SIERENTZ, demeurant à ESCHENTZWILLER.

- Madame BINDER Sandrine née BINDER

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe des Ets d'Ens., REGION GRAND EST, demeurant à RICHWILLER.

- Madame BINDLER Nathalie

Attaché, MAIRIE DE PFASTATT, demeurant à PFASTATT.

- Madame BOEGLIN Josiane

Adjoint Adminis. Ppal de 1ère Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à HIRSINGUE.

- Madame BOSCHERT Valérie née WINTENBERGER

Adjoint Adm. Principal de 1ère Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à WATTWILLER.

- Madame BOURGASSER Annie

Attaché, Ville de WITTENHEIM, demeurant à WITTELSHEIM.

- Monsieur BRUNGARD Michel

I.A. Cadre Sup Santé para., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame BURET Sylvie

Inf. Anesthésiste 2ième grade, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à FELDKIRCH.

- Madame CARLIER Sylvaine

ASHQ CS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur CHAPELLE Christophe

Brigadier Chef Principal de la Police Municipale, COMMUNE DE RIBEAUVILLE, demeurant à SAINTE-CROIX-AUX-MINES.

- Madame CLEMENTZ Catherine

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à PFASTATT.

- Monsieur CLUR Jean Patrick

Maire honoraire, COMMUNE DE OBERSAASHEIM, demeurant à OBERSAASHEIM.

- Madame CORDIER Sophie née WENZLER

Assist. médico-Adm. Cl. Except., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à WALHEIM.

- Monsieur CULETTO Olivier

Agent de Maîtrise, Ville de KINGERSHEIM, demeurant à RAEDERSHEIM.

- Madame DARDENNE Sylvie née MARINA-MARTINEZ

Rédacteur Ppal 1ère Classe, Ville de ROUFFACH, demeurant à ROUFFACH.

- Madame DEBENATH-BISSEY Yvette née DEBENATH

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à LINTHAL.

- Madame DEFRENNE Marie-Hélène née FROEHLY

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à SONDESDORF.

- Madame DEMANGE CAROLE Carole née DEMANGE

Technicien de Laboratoire de Classe Supérieure, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à SAUSHEIM.

- Madame DEROUBAIX Michèle née BASS

Assistant Socio-Educatif Ppal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à OBERHERGHEIM.

- Madame DUCLEUX Nadège née MOREAU

Animateur Principal de 1ère Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BERGHOLTZ.

- Madame DUPRAT Sylvie née MINERY

I.D.E. de Classe Supérieure, HÔPITAL INTERCOMMUNAL SOULTZ-ISSENHEIM, demeurant à GUNDOLSHEIM.

- Madame EHRET Katia née EHRET

Adjoint Adminis. Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à HABSHEIM.

- Madame ELLERBACH Nathalie née BAUER

Aide-Soignante Classe Sup., EHPAD DR PIERRE GILET, demeurant à HAGENBACH.

- Madame ELY-MARIUS Catherine née LAUFFENBURGER

ASHQ CS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ASPACH-LE-BAS.

- Monsieur FEST Denis

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, VILLE DE RIXHEIM, demeurant à RIXHEIM.

- Madame FIGENWALD Sylvie

ASHQ Cl. Normale, EHPAD DR PIERRE GILET, demeurant à BURNHAUPT-LE-HAUT.

- Monsieur FISCHER Christophe

Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM, demeurant à BRUNSTATT-DIDENHEIM.

- Madame FRANZ Nathalie née MORISSEAU

A.S.H. Classe Supérieure, HÔPITAL INTERCOMMUNAL SOULTZ-ISSENHEIM, demeurant à ISSENHEIM.

- Madame FROEHLICHER Christine née ROUSSEAU

Infirmier D.E. C.I S. (C.E.), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIXHEIM.

- Monsieur GELDHOF Thierry

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Madame GINDER Michèle

Adjoint Adm. Principal de 1ère Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIXHEIM.

- Monsieur GIRARDIER Yvan

Agent de Maîtrise Principal, VILLE DE SAINT-LOUIS, demeurant à SAINT-LOUIS.

- Madame GOLLY Anne

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à SOULTZMATT.

- Madame GOYAUX Nathalie née SEITZ

Rédacteur Ppal 2ème Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à HEITEREN.

- Madame GRETHA Anne née DUMEL

A.T.S.E.M. Ppal de 1ère Classe, MAIRIE DE WILLER-SUR-THUR, demeurant à WILLER-SUR-THUR.

- Madame GROSZ Isabelle née DAUL

Infirmier Cadre Santé Paramédical, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à THANN.

- Madame HAEFFELE Marie-Elisabeth née STEINLE

A.S. Classe Normale, EHPAD DR PIERRE GILET, demeurant à DANNEMARIE.

- Madame HARSTER Marie née MICHEL

Adjoint Administratif Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à LUTTERBACH.

- Madame HASSENFORDER Bernadette née SCHICKLIN

Sage-Femme Hors Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à BRUNSTATT.

- Madame HEITZLER Claudine

Rédacteur Ppal 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à ROMAGNY.

- Madame HENLIN Brigitte

Agent Spécialisé Ppal de 1ère Classe des Ecoles Maternelles, SIVOM WAHLBACH ZAESSINGUE, demeurant à WAHLBACH.

- Madame HIMMELSPACH-STEMMELEN Véronique

Inf. Anesthésiste 2ième grade, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à CERNAY.

- Madame HUNDSBUCKLER Sabine

Agent Territ. Spécialisé des Ecoles Maternelles, MAIRIE de FELLERING, demeurant à FELLERING

- Monsieur HURST Christophe

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, Ville de ROUFFACH, demeurant à ROUFFACH.

- Madame IDOUX Lubisa née MILETIC

Adjoint des Cadres, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES, demeurant à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

- Madame JUD Thérèse née KARCHER

Inf. Cadre Sup. de Santé Para., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BALSCHWILLER.

- Madame KAMPER Laetitia née AUBE

Rédacteur Ppal 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Monsieur KARR Fabrice

Directeur Général des Services, VILLE DE SAINT-LOUIS, demeurant à RIEDISHEIM.

- Monsieur KAUFFMANN Daniel

Adjoint Technique Ppal de 2ème Classe, MAIRIE DE SIERENTZ, demeurant à BLOTZHEIM.

- Madame KEGLER Sabine

Adjoint Adminis. Ppal 1ère Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ILLFURTH.

- Madame KIEFFER-LOUAHLA Corinne née KIEFFER

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ENSISHEIM.

- Madame KNIBIELY Françoise née FRANK

A.T.S.E.M. Ppal de 1ère Classe, MAIRIE DE WILLER-SUR-THUR, demeurant à WILLER-SUR-THUR.

- Madame KOCH Virginie

Adjoint Adm. Principal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à HORBOURG-WIHR.

- Monsieur KRETZ Dominique

Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE TURCKHEIM, demeurant à MUNSTER.

- Madame LAEMLIN Edith

Assistante médico-administrative classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE PFASTATT, demeurant à KINGERSHEIM.

- Monsieur LITZLER Philippe

Ingénieur, MAIRIE DE KEMBS, demeurant à HABSHEIM.

- Madame LUKASZEWSKI Christiane née BERMOSER

Ouvrier Ppal de 2ème Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à THANN.

- Madame MANGIACOTTI Bambina

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe des Ets d'Ens., REGION GRAND EST, demeurant à WITTENHEIM.

- Madame MENEGAZZO Christine née KIRSCHER

Puéricultrice grd 3 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ILLFURTH.

- Monsieur MEONI Mathias

Ingénieur Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à HOUSSEN.

- Madame MESSINA Pina

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BRUNSTATT-DIDENHEIM.

- Monsieur MILA Marc

Rédacteur Ppal 1ère Classe, VILLE DE SAINT-LOUIS, demeurant à SAINT-LOUIS.

- Madame MINOUX Géraldine

Aide-Soignant C.N., RESIDENCE DE LA WEISS, demeurant à FRELAND.

- Madame MOULIN Nathalie

Adjoint Technique Ppal 1ère Classe - Ets d'Ens., COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

- Madame MULLER Agnès

Infirm. Anesth. Cl. Sup. (CE), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MEYENHEIM.

- Madame MULLER Brigitte née WEBER

Rédacteur, MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM, demeurant à BRUNSTATT-DIDENHEIM.

- Monsieur MULLER Michel

Agent de Maîtrise, COMMUNE DE HIRTZBACH, demeurant à SCHWOBEN.

- Madame MULLER Nathalie

Infirmier D.E. C.I S. (C.E.), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ILLFURTH.

- Monsieur NÄGL Christian

Brigadier-Chef Principal, MAIRIE D'HORBOURG-WIHR, demeurant à COLMAR.

- Madame NEYER Gabrielle

Agent de Maîtrise Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à WICKERSCHWIHR.

- Madame PANETTA Laura

Adjoint Adminis. Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à WICKERSCHWIHR.

- Monsieur PARIS Jean-Michel

Technicien Ppal 1ère Classe, VILLE DE MUNSTER, demeurant à MUHLBACH-SUR-MUNSTER.

- Madame PEREZ DE LA LAMA Valérie née IMBERT

Rédacteur Ppal 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à ZIMMERBACH.

- Monsieur PERRIN Christophe

Chef de Projet, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIEDISHEIM.

- Madame PETER Marie-Christine née BARRET

Attaché Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à BREITENBACH-HAUT-RHIN.

- Madame PFEIFFER Elizabeth née COCAGNE

I.B.O.D.E. Cad. Santé Para., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MONTREUX-JEUNE.

- Madame PITTINI Chantal

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à VIEUX-THANN.

- Madame REIBEL-JOURDAIN Elisabeth née REIBEL

Conseiller supérieur socio-éducatif, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à RIEDISHEIM.

- Madame REINARTZ Isabelle née GEBEL

Adjoint Adminis. Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Madame RIEDWEG Sandra née BERGET

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à WITTENHEIM.

- Madame ROBO Anne née GUYOT

Infirmière cadre de santé paramédical, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIXHEIM.

- Madame ROLL Caroline

Adjoint Adminis. Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à SUNDHOFFEN.

- Monsieur ROMBAUX Franck

Agent de Maîtrise Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur ROTH Patrick

Ouvrier Ppal de 1ère Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ILLZACH.

- Monsieur SAUTEBIN Franck

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, Ville de WITTENHEIM, demeurant à WITTENHEIM.

- Madame SCHERMESSER Anita née HASSENFRTZ

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe des Ets d'Ens., REGION GRAND EST, demeurant à GUEBWILLER.

- Madame SCHMITT Catherine

Attachée, VILLE DE RIXHEIM, demeurant à RIEDISHEIM.

- Madame SCHRECK Marie, Alexandra née KROMER

A.S.H. Hosp. Qualifié C.S., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à FLAXLANDEN.

- Madame SIMON Manuelle née MEYER

Assist. Médico-Adm. Classe Normale, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à STRUETH.

- Madame SPRINGER Valérie née MOEGLE

Infirmier D.E. C.I S. (C.E.), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à WITTELSHEIM.

- Madame STEINMANN Valérie née MAILLET

Attachée Territoriale, COMMUNE DE KINTZHEIM, demeurant à GUEBERSCHWIHR.

- Madame STICH Nathalie

Attaché Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à FELDBACH.

- Madame STRAFELLA Kathia née ZIMMERLE

Rédacteur Ppal 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Madame SZCZESNIAK Olivia née ELBLING

Infirmier cadre de Santé Paramédical, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BALGAU.

- Monsieur VALAUNEY François

Adjoint Technique Ppal 2ème Classe - Ets d'Ens., COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame VAUCHER Marie-Claude

ASHQ de CS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur VEAU Patrice

Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM, demeurant à RETZWILLER.

- Madame VIGIER Anne née KLEIN

Inf. S.G. (D.E.) grd 2 ISGS, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à UNGERSHEIM.

- Monsieur WELLER Daniel

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, MAIRIE DE PFASTATT, demeurant à PFASTATT.

- Madame WERNER Clarisse née SCHLUPP

Agent d'entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE PFASTATT, demeurant à STAFFELFELDEN.

- Madame WICKY Myriam

Agent d'entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE PFASTATT, demeurant à GUEBWILLER.

- Madame ZIMMER Yolande née ENGEL

Ouvrier Principal 1ère classe, EHPAD INTERCOMMUNAL LES FRAXINELLES, demeurant à RORSCHWIHR.

Article 3 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale OR est décernée à :

- Madame BACCIALONE Catherine née DEFERNEZ

Ergothérapeute de C.S., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame BALTENWECK Bruna née SCODELLER

Adjoint Administratif Ppal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE PFASTATT, demeurant à HOMBOURG.

- Madame BARTH Mireille née KNAEBEL

Assist. médico-adm. Cl. Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ZILLISHEIM.

- Monsieur BIRKE Michel

Adjoint Technique Ppal de 2ème Classe, COMMUNE DE NEUF BRISACH, demeurant à VOLGELSHEIM.

- Monsieur BRENDER Claude

Maire, COMMUNE DE FESSENHEIM, demeurant à FESSENHEIM.

- Madame BUBISUTTI Nadia née BUBISUTTI

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ILLZACH.

- Monsieur BUTTIGHOFFER François

Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE DE RIQUEWIHR, demeurant à RIQUEWIHR.

- Madame CADOT Sylvia née MORANI

Infirmier D.E. C.I S. (C.E.), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à CERNAY.

- Madame CASTILLON Brigitte née REBERT

Adjoint Adm. Ppal 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Madame COLNEL-POIROT Patricia née COLNEL

Attaché Principal, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Madame DE PIN Orietta née CEDOLIN

Adjoint Adminis. Ppal 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à WINTZENHEIM.

- Monsieur DETTWEILER Armand

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à KAYSERSBERG VIGNOLE.

- Madame DINTINGER Sophie née ESCHEMANN

Administrateur Territorial détachée sur un emploi DGA, DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT, demeurant à HOUSSEN.

- Madame DOBIGNY Marie-Christine née VALENTIN

Sage-Femme de 2nd grade (CLI), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à FLAXLANDEN.

- Monsieur EBERWEIN Christophe

Ouvrier Ppal de 1ère Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ALTKIRCH.

- Monsieur FILBERT Pierre

Manip. Electro. CIS (CE), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à STEINBACH.

- Monsieur FISCHER Franck

Brigadier-Chef Principal, MAIRIE DE PFASTATT, demeurant à ZIMMERSHEIM.

- Madame FUCHS Brigitte née VOGELSPERGER

Tech. de Lab. Cl. Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RANTZWILLER.

- Monsieur FUHRMANN Jacky

Technicien Territorial, COMMUNE DE RIBEAUVILLE, demeurant à RIBEAUVILLE.

- Monsieur GANTNER Luc

Tech. de Lab. Cl. Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ENSISHEIM.

- Monsieur GROSS Patrick

Agent de Maîtrise Principal, REGION GRAND EST, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur HAABY Joseph

Technicien, MAIRIE DE SIERENTZ, demeurant à SIERENTZ.

- Madame HAUBER Mireille née MULLER

Agent des Services Hospitaliers Classe Supérieure, HÔPITAL INTERCOMMUNAL SOULTZ-ISSENHEIM, demeurant à PFAFFENHEIM.

- Monsieur HELMLINGER Marie-Joseph

MAIRE, COMMUNE DE BISCHWIHR, demeurant à BISCHWIHR.

- Madame HERMANN Valérie née FERRAND

Assist. médico-adm. Cl. Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame HUGUENIN Nathalie

Adjoint Adminis. Ppal de 1ère Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame HUND Catherine née CHRISTEN

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIEDISHEIM.

- Madame IDOUX Martine née MAURICE

Infirmière Classe Supérieure, RESIDENCE DE LA WEISS, demeurant à FRELAND.

- Madame JOLY Isabelle née HORN

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BERNWILLER.

- Madame KAUFFMANN Agnès née RASTETTER

Agent d'entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE PFASTATT, demeurant à PFASTATT.

- Madame KELLER Nadine née KELLER

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BURNHAUPT-LE-BAS.

- Madame KEMPF Annik née KEMPF

Rédacteur Principal de 1ère Classe, VILLE DE MUNSTER, demeurant à SOULTZEREN.

- Madame KIRCHHOFFER Véronique

Inf. Cadre Sup. de Santé Para., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Madame LANTZ Myriam

Rédacteur Principal de 1ère classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à UNGERSHEIM.

- Monsieur LATSCHA Gaston

MAIRE, MAIRIE de HESINGUE, demeurant à HESINGUE.

- Madame LAVILLE Sabine née KREYENBIHLER

Rédacteur Principal de 1ère classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à ANDOLSHEIM.

- Madame LEPONT Agnès née RAEDERSDORF

Adjoint Adm. Ppal 2ème Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à FRELAND.

- Madame LINTZENTRITT Magali née DEL DO

Infirmier D.E. C.I S. (C.E.), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à VIEUX-THANN.

- Madame LITZLER Mireille née REBS

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BARTENHEIM.

- Monsieur LOLL Manuel

Agent de Maîtrise, MAIRIE DE VILLAGE-NEUF, demeurant à VILLAGE-NEUF.

- Madame LUCIUS Caty née GERST

Aide-Soignant Cl. Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à GUEVENATTEN.

- Madame METIN Odile née DESGEORGES

Assistant Socio-Educatif Classe Except. A, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

- Madame MEYBERGER Isabelle née MEYBERGER

A.T.S.E.M. Ppal de 1ère Classe, VILLE DE SAINT-LOUIS, demeurant à SAINT-LOUIS.

- Madame MEYER Anne née KUENTZMANN

Adjoint Adminis. Ppal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à TURCKHEIM.

- Madame MEYER Evelyne née LIDY

Attaché Ppal Conservat. Patrimoine, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à RIQUEWIHR.

- Madame MILLOT Isabelle née GUEMARD

Aide-Soignant Cl. Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à LE HAUT SOULTZBACH.

- Madame MULLER Catherine née PAMBOU

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à CERNAY.

- Monsieur MULLER Jean-Luc

Agent de Maîtrise Principal, Ville de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, demeurant à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

- Monsieur NICO Rodolphe

Ouvrier Ppal de 1ère Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MULHOUSE.

- Monsieur PAOLELLA Olivier

Adjoint Technique Ppal de 1ère Classe, Ville de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, demeurant à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

- Madame PELLETEY Annick

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à MORSCHWILLER-LE-BAS.

- Madame PETITGENET Edith née ARNOUX

Inf. Psychiatrique CIS (CE), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à WITTENHEIM.

- Monsieur PFLIEGER Michel

MAIRE, MAIRIE DE WALHEIM, demeurant à WALHEIM.

- Madame QUESSADA ROBERT Maryline née ROBERT

Adjoint Techn. Ppal 1ère Classe Ets d'Ens., COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à WITTENHEIM.

- Monsieur REITER Antoine

Adjoint Technique Ppal de 2ème Classe, MAIRIE DE VIEUX-THANN, demeurant à CERNAY.

- Madame ROMINGER Pascale née SEYFRIED

A.S. Auxil. Puéricul. de Classe Supérieure, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à VIEUX-THANN.

- Madame SCHELCHER Véronique née DEMOUGE

Aide-Soignante de Classe Supérieure, EHPAD DR PIERRE GILET, demeurant à DANNEMARIE.

- Madame SCHMITT Corinne née LUTZ

ASHQ Cl. Supérieure, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à CERNAY.

- Madame SCHMITT Michela née MARTINI

Adjoint Technique Ppal de 1ère classe - EE, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MORTZWILLER.

- Monsieur SIGRIST Etienne

Adjoint au maire, COMMUNE DE FESSENHEIM, demeurant à FESSENHEIM.

- Monsieur SORDI Michel

MAIRE, MAIRIE DE CERNAY, demeurant à CERNAY.

- Madame STANTINA Sylvie née HEYER

Infir. cadre santé paramédical, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ALTKIRCH.

- Monsieur STAUB Mathieu

Adjoint Technique Ppal de 2ème Classe des Ets d'Ens., COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à KINGERSHEIM.

- Madame STAUB Nadia née STAUB

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIXHEIM.

- Madame STOFFEL Edith née MULLER

Inf. DE CI S (CE), GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à CERNAY.

- Monsieur SUTTER Serge

Ouvrier Ppal de 1ère Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à RIEDISHEIM.

- Madame TONELLO Estelle

Infir. cadre santé paramédical, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à ZILLISHEIM.

- Madame VOGEL Mireille née RUETSCH

Aide-Soignant Classe Sup., GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à HAUSGAUEN.

- Monsieur WIEDENKELLER Michel

Ouvrier Ppal de 1ère Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à BRUNSTATT-DIDENHEIM.

- Madame WURMLINGER Claire née MULLER

Ouvrier Ppal de 1ère Classe, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à FALKWILLER.

- Madame WURSTHEISER Bénédicte

Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à WILLER-SUR-THUR.

- Madame WURTZ Mireille née HAEFFLINGER

A.S. Auxil. Puéricul. de Classe Supérieure, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à WITTENHEIM.

- Madame ZINDY Brigitte née KOPP

Rédacteur Principal de 1ère classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à MERXHEIM.

- Madame ZIRN Chantal née LOPEZ

Rédacteur Principal de 1ère classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE.

- Madame ZUSSY Martine née MURE

Inf. Anesthésiste 2ème grade, GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE, demeurant à SPECHBACH-LE-BAS.

- Monsieur ZWINGELSTEIN Didier

Technicien Ppal 2ème Classe, COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, demeurant à COLMAR.

Article 4 : *Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, Messieurs les sous-préfets du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.*

Colmar, le 12 octobre 2023

*Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,*

Signé : Mohamed ABALHASSANE



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET

SERVICEDU CABINET

BUREAU DU PROTOCOLE ET DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE

Arrêté en date du 27 octobre 2023

accordant la médaille d'honneur agricole

à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023

Le Préfet du Haut-Rhin

*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite*

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole, modifié par les décrets n°2000-726 du 25 juillet 2000 et n°2001-740 du 23 août 2001 ;

VU le décret du 13 juillet 2023 paru au Journal Officiel du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFÉLEC préfet du Haut-Rhin ;

VU le décret du 14 juin 2022, paru au Journal Officiel du 15 juin 2022, portant nomination de Monsieur Mohamed ABALHASSANE, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023,

ARRÊTE

Article 1 : *La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :*

- **Madame BEYDON-SCHLUMBERGER Séverine**
Commerciale et chargée des relations publiques, DOMAINES SCHLUMBERGER
SCEA, GUEBWILLER
demeurant à GUEBWILLER

- **Madame BITSCH Nathalie**
Employée de Banque : attachée d'accueil, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES,
STRASBOURG
demeurant à SOPPE-LE-BAS

- **Monsieur DAUMAIL Gilles**
Responsable Système d'informations, WOLFBERGER, CAVE COOPERATIVE
VINICOLE D'EGUISHEIM KUHRI, DISTILLERIE WOLFBERGER, WOLFBERGER
DISTILLATEUR, DISTILLERIE, EGISHEIM
demeurant à PFAFFENHEIM

- **Madame DIDIERJEAN Anne**
Agent Administratif, MSA ALSACE, COLMAR
demeurant à LAPOUTROIE

- **Madame ECKES Viviane**
Employée, MSA ALSACE, COLMAR
demeurant à GUNDOLSHEIM

- **Monsieur FREYBURGER Alain**
Chef de cave, DOMAINES SCHLUMBERGER SCEA, GUEBWILLER
demeurant à WETTOLSHEIM

- **Madame GUILLAUME Evelyne**
Ouvrière Viticole Qualifiée, DOMAINES SCHLUMBERGER SCEA, GUEBWILLER
demeurant à MERXHEIM

- **Madame HETSCH Dominique**
Assistante Comptable, DOMAINES SCHLUMBERGER SCEA, GUEBWILLER
demeurant à ROUFFACH

- **Monsieur JEHL Laurent**
Inséminateur Bovins, ELITEST, BRUMATH
demeurant à OBERENTZEN

- **Monsieur KOOS Ludovic**
Conseiller Commercial, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, STRASBOURG
demeurant à BOLLWILLER

- **Monsieur LEY Thomas**
Technicien Forestier, OFFICE NATIONAL DES FORETS, STRASBOURG
demeurant à FLAXLANDEN

- **Madame MAILLIER Cornélia**
Responsable Comptable et RH, DOMAINES SCHLUMBERGER SCEA, GUEBWILLER
demeurant à SAINT-AMARIN

- **Madame MIRALLES Vanessa**
Adjointe au Responsable de Production et de Cave, DOMAINES SCHLUMBERGER
SCEA, GUEBWILLER
demeurant à PFAFFENHEIM

- **Madame MOUGEL Danielle**
Assistante commerciale, WOLFBERGER, CAVE COOPERATIVE VINICOLE
D'EGUISHEIM KUHRI, DISTILLERIE WOLFBERGER DISTILLERIE, EGUISHEIM
demeurant à BOLLWILLER

- **Madame MUTSCHLER Sabrina**
Acheteuse, WOLFBERGER, CAVE COOPERATIVE VINICOLE D'EGUISHEIM KUHRI,
DISTILLERIE WOLFBERGER, DISTILLERIE EGUISHEIM
demeurant à NIEDERENTZEN

- **Monsieur OLRÉ Frédéric**
Ouvrier Viticole Qualifié, DOMAINES SCHLUMBERGER SCEA, GUEBWILLER
demeurant à PFAFFENHEIM

- **Madame PAQUET Céline**
Responsable Contentieux - Recouvrement, MSA ALSACE, COLMAR
demeurant à OBERHERGHEIM

- **Monsieur TREDANT Jérôme**
Assistant Maître de Chai, DOMAINES SCHLUMBERGER SCEA, GUEBWILLER
demeurant à HUSSEREN-LES-CHATEAUX

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Monsieur BILGER Pascal**
Cadre Bancaire, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, STRASBOURG
demeurant à RANSPACH-LE-BAS

- **Madame BIRKEL Annie**
Chargée de Mission - Urbanisme, CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE,
SCHILTIGHEIM
demeurant à COLMAR

- **Madame BRAUER Catherine**
Géomaticienne, CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE, SCHILTIGHEIM
demeurant à COLMAR

- **Madame GSELL Denise**
Télégestionnaire sinistres, CAISSE REGIONALE D ASSURANCES MUTUELLES
AGRICOLES DU GRAND EST, SCHILTIGHEIM
demeurant à JEBSHEIM

- **Monsieur HIRTZ Vincent**
Chauffeur Laitier, SODIAAL UNION, SAUSHEIM
demeurant à CERNAY

- **Madame KNEPFLER Pascale**
Employée, CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE, SCHILTIGHEIM
demeurant à BERRWILLER
- **Monsieur Sylvain MONNET**
Technicien Spécialisé, CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE, SCHILTIGHEIM
demeurant à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
- **Monsieur OTTERMANN Michel**
Chef de Culture, DOMAINES SCHLUMBERGER SCEA, GUEBWILLER
demeurant à ROUFFACH
- **Madame REECH Christelle**
Agent Technique, MSA ALSACE, COLMAR
demeurant à BISCHWIHR
- **Monsieur SCHMITT René**
Ouvrier Production, DOMAINES SCHLUMBERGER SCEA, GUEBWILLER
demeurant à RAEDERSHEIM
- **Madame TKASCZ-ZURAKOWSKI Sandra**
Assistante Commerciale Export, DOMAINES SCHLUMBERGER SCEA, GUEBWILLER
demeurant à RIMBACH-PRES-MASEVAUX

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame BANNWARTH Carine**
Chargée d'Activité Bancaire, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, STRASBOURG
demeurant à ROUFFACH
- **Madame BIRGAENTZLE Yolande**
Technicien Administratif Entreprises, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES,
STRASBOURG
demeurant à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
- **Madame BURGARD Monique**
Cadre Bancaire - Chargé d'activité, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES,
STRASBOURG
demeurant à COLMAR
- **Madame BUSCH Margot**
Cadre Bancaire - Directeur d'Agence Conseil, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES,
STRASBOURG
demeurant à DIETWILLER
- **Madame ECKI Anne**
Chargée d'Etudes Informatique, MSA ALSACE, COLMAR
demeurant à COLMAR
- **Madame GONZALEZ Fatima**
Agent d'entretien, DOMAINES SCHLUMBERGER SCEA, GUEBWILLER
demeurant à SOULTZ

- **Monsieur KOENIG Serge**
Ouvrier viticole, DOMAINES SCHLUMBERGER SCEA, GUEBWILLER
demeurant à GUEBWILLER

- **Monsieur LAFKIHI Abdelhak**
Ouvrier d'Expédition, DOMAINES SCHLUMBERGER SCEA, GUEBWILLER
demeurant à GUEBWILLER

- **Monsieur MARCILLET Alain**
Conseiller Technique Lait, CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE, SCHILTIGHEIM
demeurant à BRUNSTATT

- **Monsieur Sylvain MONNET**
Technicien Spécialisé, CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE, SCHILTIGHEIM
demeurant à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

- **Monsieur PIMMEL Jean-Marc**
Electromécanicien, WOLFBERGER, CAVE COOPERATIVE VINICOLE D'EGUISHEIM
KUHRI, DISTILLERIE WOLFBERGER, DISTILLERIE, EGISHEIM
demeurant à COLMAR

- **Madame QUINTLE Régine**
Ouvrière Qualifiée, WOLFBERGER, CAVE COOPERATIVE VINICOLE D'EGUISHEIM
KUHRI, DISTILLERIE WOLFBERGER, DISTILLERIE, EGISHEIM
demeurant à OBERMORSCHWIHR

- **Monsieur ROTH Michel**
Technicien Bancaire, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, STRASBOURG
demeurant à COLMAR

- **Monsieur SCHIRMER Jean-Bernard**
Responsable Commercial, WOLFBERGER, CAVE COOPERATIVE VINICOLE
D'EGUISHEIM KUHRI, DISTILLERIE WOLFBERGER, DISTILLERIE, EGISHEIM
demeurant à WITTENHEIM

- **Monsieur SCHLAGETER Thierry**
Inséminateur, ELITEST, BRUMATH
demeurant à Sternenberg

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND'OR est décernée à :

- **Madame ANCEL Claudine**
Conseillère de Clientèle, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, STRASBOURG
demeurant à ORBEY

- **Madame BUCHHOLZ-CAMPILLO Nathalie**
*Assistante, CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE, SCHILTIGHEIM
demeurant à ESCHENTZWILLER*

- **Madame CENTLIVRE Fabienne**
*Conseillère en gestion de Patrimoine, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES,
STRASBOURG
demeurant à EGUISHEIM*

- **Monsieur CHAMBAS-DARQUES Francis**
*Ingénieur Intégrateur confirmé, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES,
PARIS
demeurant à ORBEY*

- **Monsieur DI BATTISTA Giovanni**
*Responsable Maintenance, WOLFBERGER, CAVE COOPERATIVE VINICOLE
D'EGUISHEIM KUHRI, DISTILLERIE WOLFBERGER, DISTILLERIE, EGUISHEIM
demeurant à EGUISHEIM*

- **Madame GABRICI Loretta**
*Assistante de direction, WOLFBERGER, CAVE COOPERATIVE VINICOLE
D'EGUISHEIM KUHRI, DISTILLERIE WOLFBERGER, DISTILLERIE, EGUISHEIM
demeurant à EGUISHEIM*

- **Monsieur MARCILLET Alain**
*Conseiller Technique Lait, CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE, SCHILTIGHEIM
demeurant à BRUNSTATT*

- **Madame MEYER Christine**
*Employée de Banque, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, STRASBOURG
demeurant à COLMAR*

- **Madame PERRIN Véronique**
*Comptable, COMPTOIR AGRICOLE ACHAT VENTE, HOCHFELDEN
demeurant à OBERMORSCHWIHR*

- **Monsieur SCHLAGETER Thierry**
*Inséminateur, ELITEST, BRUMATH
demeurant à Sternenberg*

- **Monsieur WELTIN Jacky**
*EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, STRASBOURG
demeurant à SAINT-LOUIS*

- Monsieur ZUMBIEHL Pierre

Chargé d'Activité, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, STRASBOURG
demeurant à COLMAR

Article 5 : *Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, Messieurs les sous-préfets du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.*

Colmar, le 27 octobre 2023

*Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,*

Signé :Mohamed ABALHASSANE

CABINET DU PRÉFET
SERVICE DU CABINET
BUREAU DU PROTOCOLE ET DE LA
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

**Arrêté du 9 novembre 2023 portant
attribution de la Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers
à l'occasion de la promotion du 4 décembre 2023**

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, notamment son article R.117 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R. 723-1 et suivants ;

VU le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, actualisant et rassemblant les textes en vigueur, en ajoutant un échelon supplémentaire à la médaille d'ancienneté et à la médaille pour services exceptionnels ;

VU le décret du 13 juillet 2023, paru au Journal Officiel du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFÉLEC, préfet du Haut-Rhin ;

VU le décret du 14 juin 2022, paru au Journal Officiel du 15 juin 2022, portant nomination de Monsieur Mohamed ABALHASSANE, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

A l'occasion de la promotion du 4 décembre 2023,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille d'honneur est décernée aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dont les noms suivent et qui ont constamment fait preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions

MEDAILLE GRAND'OR

ADAM	Joël	Lieutenant	au CPI BANTZENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BECHLER	Philippe	Adjudant-chef	au CSR ENSISHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BIANCHI	Michèle	Sergent-chef	au CS RIBEAUVILLE	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BLIND	Dominique	Sergent	au CPII DEUX-FERRETTE	Groupement de coordination des unités opérationnelles
DUCAROUGE	Bruno	Lieutenant-Colonel	au GCUO	Groupement de coordination des unités opérationnelles
FOERNBACHER	Emmanuel	Lieutenant	au CPI SAUSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
GASSER	Alain	Adjudant-chef	au CPI FELDBACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
HERNANDEZ	Damien	Adjudant-chef	au GPO	Groupement – Prévision Opérations
HUMBRECHT	Claude	Honoraire lieutenant	au SIVU DES 3 CHATEAUX	Groupement de coordination des unités opérationnelles
JARNO	Alain	Adjudant-chef	au CSR ALTKIRCH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
KLEIN	Jean-Louis	Adjudant-chef	au CS SEPPOIS-LE-BAS	Groupement de coordination des unités opérationnelles
NODON	Philippe	Lieutenant	au CSR ENSISHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
RITZENTHALER	René	Capitaine	au CPI JEBSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
ROMANN	Blaise	Lieutenant	au CPI BETTENDORF	Groupement de coordination des unités opérationnelles
RUST	Jean-Marie	Adjudant-chef	au CPI BRUNSTATT-DIDENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles

SALBER	Vincent	Sapeur 1ère classe	au CPI RODERN	Groupement de coordination des unités opérationnelles
WENDLING	Luc	Adjudant- chef	au CSR THANN au CPI BATTENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
WERNER	Christophe	Caporal-chef		Groupement de coordination des unités opérationnelles
VIVIER	Eric	Adjudant- chef	au CSP COLMAR	Groupement de coordination des unités opérationnelles
WEISS	William	Lieutenant- colonel	à la Direction générale	Groupement de coordination des unités opérationnelles
WISSLE	Marcel	Lieutenant	au GPRI	Groupement prévention des risques incendie
ZIAD	Martial	Lieutenant	au CSR ILLZACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles

MEDAILLE D'OR

AUBRY	David	Adjudant- chef	au CSP COLMAR	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BEHRA	Joël	Adjudant	au CS MASEVAUX	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BIEHLER	Alexandre	Adjudant- chef	au CPI PFASTATT	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BILGER	Sébastien	Sergent	au CS SEPPOIS-LE- BAS	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BONHOMME	Jérôme	Adjudant	au GPRI	Groupement prévention des risques incendie
BURGUN	Frédéric	Adjudant- chef	au CSR WITTENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BURGY	Frédéric	Caporal- chef Médecin	au CPI FELDBACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
COPPE	Bernard	lieutenant- colonel	au SSSM	Service de Santé et de Secours médical

CRON	Michel	Caporal- chef	au CPI ATTENSCHWILLER	Groupement de coordination des unités opérationnelles
CURIR	Jean-Yves	Lieutenant	au CSR CERNAY - WITTELSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
DEGOUT	Patrick	Sergent- chef	au CS KAYSERSBERG	Groupement de coordination des unités opérationnelles
DUPONT	Sébastien	Sergent- chef	au CPI GALFINGUE	Groupement de coordination des unités opérationnelles
FRITSCH	Frédéric	Caporal- chef	au CS KAYSERSBERG	Groupement de coordination des unités opérationnelles
FUCHS	Christophe	Adjudant	au CPI HOUSSEN	Groupement de coordination des unités opérationnelles
GASSER	Fabien	Adjudant	au CPI FELDBACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
GAUTHERAT	Didier	Adjudant- chef	au CPI BURNHAUPT-LE- HAUT	Groupement de coordination des unités opérationnelles
GERRER	Grégory	Sergent- chef	au CSR CERNAY - WITTELSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
GULLUNG	Philippe	Sergent- chef	au CPI HARTMANNSWILL ER	Groupement de coordination des unités opérationnelles
HELBERT	Benoît	Sergent	au CSP SAINT- LOUIS	Groupement de coordination des unités opérationnelles
HORN	Dominique	Adjudant- chef	au CPI GUNDOLSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
HUSSER	Patrizia	Sergent- chef	au CPI TRAUBACH- LE-HAUT	Groupement de coordination des unités opérationnelles
KOBLER	Thierry	Adjudant- chef	au CS ROUFFACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
KOEHLER	Didier	Adjudant- chef	au CPI HOUSSEN	Groupement de coordination des unités opérationnelles
KRANZER LABADIE	Nicolas Davy	Sergent Adjudant- chef	au CSR ENSISHEIM au CPI REGUISHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles

LAEMLIN	Franck	Sergent- chef	au CSR WITTENHEIM	opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
LIDOLFF	Jean	Adjudant- chef	au CPI MERXHEIM au CPI BALSCHWILLER - EGLINGEN - HAGENBACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
LIEBY	Bernard	Caporal- chef		
MALYSZKA	Pascal	Lieutenant	au CPII DEUX- FERRETTE	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
MUNSCH	Patrick	Sergent- chef	au CPI CHAUVELIN	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
OTTMANN	Patrice	Adjudant- chef	au CPIX METZERAL	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
PAJAK	Laurent	Adjudant- chef	au CSP MULHOUSE au CSR WITTENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
PERRIER	Patrick	Sergent- chef		
PINHEIRO	Cyrille	Adjudant- chef	au CPI HOCHSTATT - FROENINGEN - ZILLISHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
RUOLT	Hervé	Adjudant- chef	au CS SOULTZMATT	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
SIDOR	Frédéric	Sergent- chef	au CPI RIEDISHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
SCHAUB	Frédéric	Sergent- chef	au CSP MULHOUSE	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
TAILLEBOSQ	Yannick	Adjudant	au CSR ALTKIRCH	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
TOURRETTE	Yves	Lieutenant	au CPI HORBOURG- WIHR	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
VIVO	Henri	Adjudant- chef	au CPI RIEDISHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités opérationnelles
WEISGERBER	Joël	Sergent	au CSP SAINT- LOUIS	Groupement de coordination des unités opérationnelles

WERMUTH	Hervé	Lieutenant	au CPI TAGOLSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
WURTH	Jean-Marie	Sapeur 1ère classe	au CPI DESSENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
ZUMBIEHL	Frédéric	Infirmier	au SSSM	Service de santé et de secours médical
ZURBACH	Frédéric	Adjudant- chef	au CSR ALTKIRCH	Groupement de coordination des unités opérationnelles

MEDAILLE D'ARGENT

ADLER	Dominique	Caporal- chef	au CPI LOGELHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
AMAND	Quentin	Adjudant- chef	au CSR WITTENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BENNACER	Samia	Adjudant- chef	au CSR CERNAY - WITTELSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BERTHOD	Xavier	Capitaine	à la COMPAGNIE 3	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BIHLER	Didier	Sergent	au CPI WUENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BIXEL	Franck	Sergent	au CS SOULTZMATT	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BUTSCHA	Sébastien	Caporal- chef	au CPI PETIT- LANDAU - NIFFER	Groupement de coordination des unités opérationnelles
CATRASTLER	Virginie	Sergent- chef Médecin lieutenant- colonel	au CPI BRUNSTATT- DIDENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles Service de santé et de secours médical
CHATELUS	Claudia	Sergent- chef	au SSSM au SIVU DES 3 CHATEAUX	Groupement de coordination des unités opérationnelles
CLAUDEL	Thomas	Adjudant- chef	au CPI WINTZENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
COMBRE	Bastien	Sergent- chef	au CPI MERXHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
EMTER	Lionel	Lieutenant	au GPRI	Groupement prévention des risques incendie
ENGEL	Mathieu	2cl Lieutenant	au CSP COLMAR	Groupement de coordination des unités opérationnelles
FAHRER	Laurent	2cl	au SIVU DES 3 CHATEAUX	Groupement de coordination des unités opérationnelles
FREUDENREICH	Mickaël	Sergent- chef		

FREUDENREICH	Quentin	Sergent- chef	au SIVU DES 3 CHATEAUX	Groupement de coordination des unités opérationnelles
GALLAND	Baptiste	Adjudant	au CPI REININGUE	Groupement de coordination des unités opérationnelles
GALLAND	Simon	Sergent- chef	au CSP COLMAR	Groupement de coordination des unités opérationnelles
GALLI	Lionel	Adjudant	au CSR ALTKIRCH au CPI	Groupement de coordination des unités opérationnelles
GAUTHIER	Jonathan	Sergent	WATTWILLER	Groupement de coordination des unités opérationnelles
GIANTI	Guillaume	Adjudant	au CS MUNSTER au CS	Groupement de coordination des unités opérationnelles
HAMMERER	Jonathan	Caporal	SOULTZMATT au CPI	Groupement de coordination des unités opérationnelles
HARTMANN	Jean-Marc	Adjudant	HAGENTHAL - NEUWILLER	Groupement de coordination des unités opérationnelles
HAUMESSER	Jérémy	Sergent	au CSP COLMAR	Groupement de coordination des unités opérationnelles
HENLIN	Jean-Martin	Adjudant- chef	au CS WALDIGHOFFEN	Groupement de coordination des unités opérationnelles
HERRMANN	Matthieu	Sergent	au CPI PETIT- LANDAU - NIFFER	Groupement de coordination des unités opérationnelles
JECKERT	Daniel	Capitaine	au CS SOULTZ au CPI	Groupement de coordination des unités opérationnelles
KELLER	Christian	Adjudant	DESSENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
KIENLEN	Franck	Sergent- chef	au CSP COLMAR	Groupement de coordination des unités opérationnelles
KOCH	Matthieu	Sergent- chef	au CSP COLMAR au CPI	Groupement de coordination des unités opérationnelles
KUPEK	Julien	Sergent	RAEDERSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
LAILLY	Gil	Adjudant	au CPI MOOSCH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
MANGANO	Vicente	Adjudant- chef	au CSP SAINT- LOUIS au CPI LANDSER -	Groupement de coordination des unités opérationnelles
MAURER	Cédric	Adjudant- chef	SCHLIERBACH - DIETWILLER	Groupement de coordination des unités opérationnelles
MENGUS	Antoine	Infirmier	au SSSM au CPI WIHR-AU- VAL -	Service de santé et de secours médical
MEYER	Adrien	Caporal	SOULTZBACH- LES-BAINS	Groupement de coordination des unités opérationnelles
NAREL	Philippe	Caporal- chef	au CPI PETIT- LANDAU - NIFFER	Groupement de coordination des unités opérationnelles
NDJOCK-FRANZ	Jean	Sergent	au CPI UNGERSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles

RINGLER	Yves	Caporal	au CPI HOUSSEN	Groupement de coordination des unités opérationnelles
RISACHER	Bruno	Sergent	au CPI WATTWILLER	Groupement de coordination des unités opérationnelles
RITZENTHALER	Yvan	Sergent	au CPI JEBSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
RITZENTHALER	Nicolas	Adjudant- chef	au CSP MULHOUSE	Groupement de coordination des unités opérationnelles
RUDLER	Séverine	Sergent- chef	au CSP MULHOUSE	Groupement de coordination des unités opérationnelles
SCHAERER	Michaël	Sergent- chef	au CS OTTMARSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
SCHOLL	Jean- Philippe	Sergent- chef	au CPI REGUISHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
SCHWALD	Sébastien	Sergent- chef	au CPI BERENTZWILLER au CPI SCHWEIGHOUSE	Groupement de coordination des unités opérationnelles
SEVATHEAN	Gabriel	Sergent	THANN au CPI	Groupement de coordination des unités opérationnelles
SPIRY	Jean-Luc	Caporal	ANDOLSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
STADLER	Mélanie	Sergent- chef	au CPI MANDELBERG	Groupement de coordination des unités opérationnelles
THIEBAULD	Jérôme	Sergent	au CPI KEMBS	Groupement de coordination des unités opérationnelles
UMBDENSTOCK	Sophie	Sergent- chef	au CPI GUEMAR	Groupement de coordination des unités opérationnelles
VOLAND	Nicolas	Sergent- chef	au CSP COLMAR	Groupement de coordination des unités opérationnelles
VONESCH	Jean- Philippe	Caporal- chef	au CPI UNGERSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
WEISS	Laure	Adjudant	au CPI SOULTZBACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
WIEST	Delphine	Caporal	au CPI HERRLISHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles

MEDAILLE DE BRONZE

ALLUE	Caroline	Caporal-chef	au CSR ILLZACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BAUMANN	Loïc	Caporal-chef	au CPI ATTENSCHWILLER	Groupement de coordination des unités opérationnelles

BERNHARD	Aurélia	Caporal	au CS BURNHAUPT-LE-BAS	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BERRA	Jordan	Sergent-chef	au CPI SOULTZBACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
BESAUT	Aurore	Caporal	au CSR WITTENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
CALA	Christophe	Sergent	au CPI HEITEREN	Groupement de coordination des unités opérationnelles
COLOMAR	Amandine	Sergent	au CSR WITTENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
CORDONNIER	Jordan	Sergent-chef	au CPI BURNHAUPT-LE-HAUT	Groupement de coordination des unités opérationnelles
DESMARES	Franck	Adjudant-chef	au CPII DEUX-FERRETTE	Groupement de coordination des unités opérationnelles
DIDIERJEAN	Nicolas	Sergent	au CPI LE BONHOMME	Groupement de coordination des unités opérationnelles
DIETSCH	Mélanie	Sergent	au CPI PFASTATT	Groupement de coordination des unités opérationnelles
DOMITIN	Cédric	Sergent	au CSR ALTKIRCH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
DUCOURTIOUX	Nicolas	Sergent	au CPI SIERENTZ	Groupement de coordination des unités opérationnelles
EBNER	Marcel	Sergent	au CPI KEMBS	Groupement de coordination des unités opérationnelles
FOERNBACHER	Florian	Sergent-chef	au CPI SAUSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles

				unités opérationnelles Groupement de coordination des unités
GANTZ	Thierry	Sergent	au CPI JEBSHEIM	opérationnelles Groupement de coordination des unités
GEMPIN	Aurore	Adjudant	au CPII DEUX- FERRETTE	opérationnelles Groupement de coordination des unités
GIORGIUTTI	David	Caporal-chef	au CPI WETTOLSHEIM	opérationnelles Groupement de coordination des unités
GRABENSTAETTER	Dylan	Sergent	au CS MUNSTER	opérationnelles Groupement de coordination des unités
GUGGENBUHL	Mathieu	Sergent	au CPIR SAINTE- CROIX-EN-PLAINE	opérationnelles Groupement de coordination des unités
HAEGELIN	Gilles	Sergent-chef	au CPI GUNDOLSHEIM	opérationnelles Groupement de coordination des unités
HALL	Sébastien	Caporal-chef	au CPI RUELISHEIM	opérationnelles Groupement de coordination des unités
HARTMANN	Thomas	Sergent	au CPI HAGENTHAL - NEUWILLER	opérationnelles Groupement de coordination des unités
HEINRICH	Jérôme	Sapeur 1ère classe	au CS ORBEY	opérationnelles Groupement de coordination des unités
HENNINGER	Yannick	Sergent	au CPIR MUNTZENHEIM	opérationnelles Groupement de coordination des unités
HERRMANN	Luc	Caporal-chef	au CPI PETIT-LANDAU - NIFFER	opérationnelles Groupement de coordination des unités
HOHL- ROEDELSPERGER	Mathieu	Caporal-chef	au CS SOULTZ	opérationnelles

HOLLINGER	Amandine	Caporal	au CPI MUNCHHOUSE	Groupement de coordination des unités opérationnelles
HOLTZER	Chris	Caporal	au CPI SIERENTZ	Groupement de coordination des unités opérationnelles
HUMMEL	Amandine	Caporal	au CPI VALLON DU RIMBACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
HUSSER	Julien	Sergent-chef	au CPI VAL DU TRAUBACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
JEDELE	Anthony	Caporal-chef	au CPI WETTOLSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
KERLEAU	Brian	Sergent	au CSP SAINT-LOUIS	Groupement de coordination des unités opérationnelles
KOLLER	Anaïs	Sapeur 1ère classe	au CS NEUF-BRISACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
KUENTZ	Emilie	Caporal-chef	au CS SOULTZ	Groupement de coordination des unités opérationnelles
KUSTER	Baptiste	Sergent-chef	au CPI SAUSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
LAROCH	Maxime	Caporal	au CPIR SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	Groupement de coordination des unités opérationnelles
LINDER	Romain	Caporal	au CPI FELDBACH	Groupement de coordination des unités opérationnelles
PEAN	Gilles	Caporal-chef	au CPI OBERHERGHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
PERCHE	Grégory	Lieutenant 1cl	au GPRI	Groupement prévention des

PHAN	Prescillia	Caporal	au CPI SOULTZBACH	risques incendie Groupement de coordination des unités opérationnelles Groupement de coordination des unités
PICARD	Raphaël	Caporal-chef	au CS SAINT-AMARIN	opérationnelles Groupement de coordination des unités
REGENT	Vincent	Caporal-chef	au CPI VALLON DU RIMBACH	opérationnelles Groupement de coordination des unités
REINLEN	Nathan	Caporal	au CPI BERRWILLER au CPI SCHWEIGHOUSE THANN	opérationnelles Groupement de coordination des unités
ROELLINGER	Bastien	Caporal		opérationnelles Groupement de coordination des unités
RUCKEBUSCH	Nicolas	Caporal-chef	au CPI HABSHEIM - ESCHENTZWILLER	opérationnelles Groupement de coordination des unités
RUE	Clément	Sergent	au CPI BERRWILLER	opérationnelles Groupement de coordination des unités
SCHELLENBAUM	Colin	Sergent	au CPI BURNHAUPT- LE-HAUT	opérationnelles Groupement de coordination des unités
SCHMITTLIN	Yvan	Sergent-chef	au CPI SAUSHEIM	opérationnelles Groupement de coordination des unités
SCHUTZ	Kilian	Sergent	au CPI RUMERSHEIM- LE-HAUT	opérationnelles Groupement de coordination des unités
SEEL	Jean-Claude	Caporal	au CPI FELDBACH	opérationnelles Groupement de coordination des unités
SEMBENI	Christopher	Caporal-chef	au CSR WITTENHEIM	opérationnelles

SHARIFI TAFRESHI	Ashkbous	Caporal-chef	au CPI BRUNSTATT-DIDENHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles
SIBERLIN	Quentin	Sergent	au CPI SCHWEIGHOUSE THANN	Groupement de coordination des unités opérationnelles
STARCK	Régis	Caporal-chef	au CPI ATTENSCHWILLER	Groupement de coordination des unités opérationnelles
TARASSE	Benjamin	Caporal	au CSP SAINT-LOUIS	Groupement de coordination des unités opérationnelles
TODOROVIC	Miodrag	Caporal	au CPI HARTMANNSWILLER	Groupement de coordination des unités opérationnelles
VINCENT	Gwenn	Sapeur 2ème classe	au CPI RODERN	Groupement de coordination des unités opérationnelles
VOGT	Francois	Sergent	au CPI KEMBS	Groupement de coordination des unités opérationnelles
WIEST	Aurélien	Caporal	au CPI SAUSHEIM	Groupement de coordination des unités opérationnelles

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 9 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Signé : Mohamed ABALHASSANE



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET

SERVICE DU CABINET

BUREAU DU PROTOCOLE ET DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE

Arrêté du 21 novembre 2023 portant

**attribution de la Médaille d'Honneur des Sociétés Musicales et Chorales
Au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2024**

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi du 24 juillet 1924, notamment en son article 2, modifié par la loi du 27 juin 1939 ;

VU le décret n°2020-977 du 3 août 2020 relatif à la Médaille d'Honneur des Sociétés Musicales et Chorales,

VU le décret du 13 juillet 2023 paru au Journal Officiel du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFÉLEC, préfet du Haut-Rhin ;

VU le décret du 14 juin 2022, paru au Journal Officiel du 15 juin 2022, portant nomination de Monsieur Mohamed ABALHASSANE, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin ;

Sur proposition du président de la fanfare intercommunale,

ARRÊTE

Article 1 : *La médaille d'Honneur des Sociétés Musicales et Chorales est attribuée au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2024, à :*

*- Monsieur **Serge KAISER**, membre actif de sociétés musicales, domicilié à Munwiller*

- Monsieur **Eric GUYOT**, membre actif de sociétés musicales, domicilié à Munwiller

Article 2 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 21 novembre 2023

*Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet :*

Signé : Mohamed ABALHASSANE

ARRETE N° 2023 - 6730
fixant les tableaux de garde ambulancière du département du Haut-Rhin
du 1er au 31 janvier 2024

La Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Grand Est

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6311-2, L. 6312-1 à L. 6312-5, R. 6311-2, R. 6312-17-1 à R.6312-23-2, R. 6312-29 à R. 6312-43 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Vu le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret du Président de la République du 3 septembre 2020 portant nomination de Mme Virginie CAYRE en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu le décret n° 2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde ;

Vu le décret n° 2022-621 du 22 avril 2022 relatif aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2009 modifié relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel SAMU-transport sanitaire portant organisation de la réponse ambulancière à l'urgence pré-hospitalière ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 fixant le montant et les modalités de versement de l'indemnité de substitution pour l'adaptation de la couverture opérationnelle d'un service d'incendie et de secours sur un secteur non couvert par une garde ambulancière ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 relatif aux plafonds d'heures de garde pour l'organisation de la garde prévue à l'article R.6312-19 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 relatif aux critères, aux modalités de désignation ainsi qu'aux obligations et missions de l'association des transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental ;

Vu l'arrêté ARS n°2023 – 6057 en date du 29 novembre 2023 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est;

Vu l'arrêté 2022-2879 du 29 juin 2022 fixant le cahier des charges départemental de la garde ambulancière dans le département du Haut-Rhin ;

Vu la circulaire DSC/DHOS/2009 n° 192 du 14 octobre 2009 relative à l'application de l'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personnes et de l'aide médicale urgente et de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant organisation de la réponse ambulancière à l'urgence pré-hospitalière ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/R2/DSS/DGSCGC/2022/144 du 13 mai 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaire urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde ;

Vu les tableaux de garde ambulancière des six secteurs : 68-1 ALTKIRCH ; 68-2 COLMAR ; 68-3 GUEB-WILLER ; 68-4 MULHOUSE ; 68-5 MUNSTER et 68-6 THANN, proposés par le président de l'Association des Transports Sanitaires d'Urgence du Haut-Rhin (ATSU 68) ;

Vu l'avis favorable émis par le sous-comité des transports sanitaires du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) réuni en date du 22 novembre 2023 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les tableaux de garde ambulancière de janvier 2024 des secteurs de 68-1 ALTKIRCH ; 68-2 COLMAR ; 68-4 MULHOUSE ; 68-5 MUNSTER ; 68-3 GUEBWILLER et 68-6 THANN figurant en annexe du présent arrêté, sont arrêtés au titre du département du Haut-Rhin.

Article 2 : En cas d'indisponibilité d'une entreprise, le changement de garde s'effectue tel que prévu dans le cahier des charges de la garde ambulancière.

Article 3 : Un recours peut être formé contre le présent arrêté, devant le tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Article 4 : Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Président de l'ATSU 68, aux responsables d'entreprises de transports sanitaires du département du Haut-Rhin, au SAMU-Centre 15 du GHRMSA, au Service d'incendie et de secours du Haut-Rhin et à la Caisse primaire d'assurance maladie du Haut-Rhin.

Colmar, le 22 décembre 2023

Pour la Directrice Générale,
par délégation,
le Délégué Territorial du Haut-Rhin,

Signé

Pierre LESPINASSE

ARS Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX
ARS DT68 – 45 rue de la Fecht – 68000 COLMAR

Planning UPH 24h - Aitkirch

Dates		SEMAINE					Janvier-24					DIMANCHE-JOURS FERIES				
		6h-13h	13h-19h	19h-23h	23h-6h	2h-6h	6h-13h	13h-19h	19h-23h	23h-6h	2h-6h	6h-13h	13h-19h	19h-23h	23h-6h	2h-6h
Lundi	01-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest						Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest
Mardi	02-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Mercredi	03-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Jeudi	04-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Vendredi	05-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Samedi	06-Janv-24						Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest					
Dimanche	07-Janv-24											Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest
Lundi	08-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Mardi	09-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Mercredi	10-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Jeudi	11-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Vendredi	12-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Samedi	13-Janv-24						Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest					
Dimanche	14-Janv-24											Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest
Lundi	15-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Mardi	16-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Mercredi	17-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Jeudi	18-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Vendredi	19-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Samedi	20-Janv-24						Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest					
Dimanche	21-Janv-24											Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest
Lundi	22-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Mardi	23-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Mercredi	24-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Jeudi	25-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Vendredi	26-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Samedi	27-Janv-24						Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest					
Dimanche	28-Janv-24											Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest
Lundi	29-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Mardi	30-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										
Mercredi	31-Janv-24	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest	Gagest										

J	Semaine												Mois Entier												Total			
	1900-2000			2000-3000			3000-4000			4000-5000			5000-6000			6000-7000			7000-8000			8000-9000				9000-10000		
	Objectif	Realise	Reste	Objectif	Realise	Reste	Objectif	Realise	Reste	Objectif	Realise	Reste	Objectif	Realise	Reste	Objectif	Realise	Reste	Objectif	Realise	Reste	Objectif	Realise	Reste		Objectif	Realise	Reste
1	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
2	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
3	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
4	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
5	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
6	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
7	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
8	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
9	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
10	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
11	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
12	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
13	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
14	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
15	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
16	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
17	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
18	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
19	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
20	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
21	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
22	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
23	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
24	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
25	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
26	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
27	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
28	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
29	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
30	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
31	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		

Jour 22 176
 WE 9 54
 Nuits 31 77,5
 Total 308

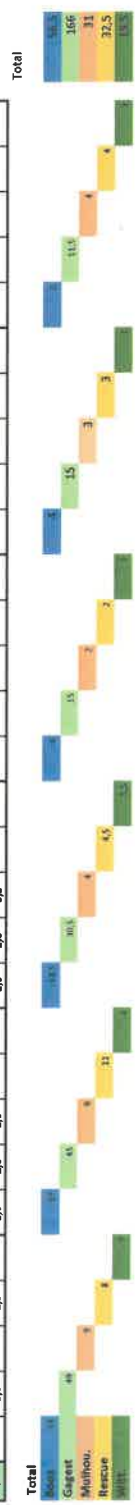
Jours	Rel.	Rest.
19%	54	3
GAGEST	55	94
MULTIHOUL.	14	13
RESCUE	18	19
SAINT.	12	11

Nuits	Rel.	Rest.
42	47	0
8	8	0
8	8,5	1
5	5	1

We	Rel.	Rest.
29	30	1
5	5	0
5	5	0
4	4	1

Total	Rel.	Rest.
166	166	0
31	31	0
31	32,5	2
22	22,5	2

Total 308



Total

01/01/2024 THANN

Dates	SEMAINE			SAMEDI			DIMANCHE-JOURS FERIES		
	6h-13h	13h-20h	20h-6h	6h-13h	13h-20h	20h-6h	6h-13h	13h-20h	20h-6h
Lundi 1-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Mardi 2-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Mercredi 3-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Jeudi 4-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Vendredi 5-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Samedi 6-janv.				Gagest	Rescue	Gagest			
				Gagest	Gagest				
Dimanche 7-janv.							Gagest	Gagest	
							Gagest	Gagest	Gagest
Lundi 8-janv.	Rescue	Rescue	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Mardi 9-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Mercredi 10-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Jeudi 11-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Vendredi 12-janv.	Gagest	Rescue	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Samedi 13-janv.				Ava	Gagest				
				Ava	Gagest	Gagest			
Dimanche 14-janv.							Gagest	Gagest	
							Gagest	Gagest	Gagest
Lundi 15-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Mardi 16-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Mercredi 17-janv.	Rescue	Rescue	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Jeudi 18-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
vendredi 19-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Samedi 20-janv.				Rescue	Rescue				
				Gagest	Gagest	Gagest			
Dimanche 21-janv.							Gagest	Gagest	
							Gagest	Gagest	Gagest
Lundi 22-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Mardi 23-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Mercredi 24-janv.	Gagest	Rescue	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Jeudi 25-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Vendredi 26-janv.	Gagest	Gagest	Ava						
	Gagest	Gagest							
Samedi 27-janv.				Gagest	Gagest				
				Gagest	Gagest	Ava			
Dimanche 28-janv.							Gagest	Gagest	
							Gagest	Gagest	Gagest
Lundi 29-janv.	Gagest	Rescue	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Mardi 30-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							
Mercredi 31-janv.	Gagest	Gagest	Gagest						
	Gagest	Gagest							

janvier-24 iUEBWILLER						
Dates	SEMAINE			SAMEDI DIMANCHE Jours fériés		
	6h-13h	13h-20h	20h-6h	6h-13h	13h-20h	20h-6h
Lundi 1-janv.	Jour de l'an			Gurly	Gurly	Hungler
Mardi 2-janv.	Ensisheim Gurly	Hungler Vignoble	Hungler			
Mercredi 3-janv.	Ensisheim Vignoble	Hungler Vignoble	Hungler			
Jeudi 4-janv.	Gurly Vignoble	Ensisheim Vignoble	Vignoble			
Vendredi 5-janv.	Ensisheim Gurly	Ensisheim Vignoble	Ensisheim			
Samedi 6-janv.				Ensisheim	Ensisheim	Ensisheim
Dimanche 7-janv.				Ensisheim	Ensisheim	Ensisheim
Lundi 8-janv.	Vignoble Hungler	Gurly Vignoble	Hungler			
Mardi 9-janv.	Vignoble Hungler	Ensisheim Vignoble	Hungler			
Mercredi 10-janv.	Ensisheim Gurly	Ensisheim Gurly	Ensisheim			
Jeudi 11-janv.	Ensisheim Gurly	Ensisheim Hungler	Ensisheim			
Vendredi 12-janv.	Ensisheim Gurly	Ensisheim Hungler	Ensisheim			
Samedi 13-janv.				Hungler	Hungler	Vignoble
Dimanche 14-janv.				Gurly	Gurly	Gurly
Lundi 15-janv.	Gurly Ensisheim	Gurly Ensisheim	Gurly			
Mardi 16-janv.	Gurly Ensisheim	Gurly Ensisheim	Gurly			
Mercredi 17-janv.	Gurly Ensisheim	Gurly Ensisheim	Gurly			
Jeudi 18-janv.	Gurly Vignoble	Gurly Vignoble	Hungler			
Vendredi 19-janv.	Hungler Vignoble	Vignoble Gurly	Hungler			
Samedi 20-janv.				Hungler	Vignoble	Vignoble
Dimanche 21-janv.				Ensisheim	Ensisheim	Ensisheim
Lundi 22-janv.	Hungler Vignoble	Hungler Gurly	Vignoble			
Mardi 23-janv.	Hungler Vignoble	Ensisheim Hungler	Vignoble			
Mercredi 24-janv.	Gurly Ensisheim	Gurly Hungler	Gurly			
Jeudi 25-janv.	Gurly Hungler	Gurly Hungler	Gurly			
Vendredi 26-janv.	Gurly Hungler	Gurly Hungler	Gurly			
Samedi 27-janv.				Gurly	Gurly	Gurly
Dimanche 28-janv.				Gurly	Gurly	Gurly
Lundi 29-janv.	Ensisheim Hungler	Ensisheim Gurly	Ensisheim			
Mardi 30-janv.	Ensisheim Hungler	Ensisheim Gurly	Ensisheim			
Mercredi 31-janv.	Ensisheim Hungler	Ensisheim Gurly	Ensisheim			

Hungler
Ensisheim
Vignoble
Gurly
Hungler
Ensisheim
Vignoble
Gurly

Janvier 2024	Ambu	%	Garde SEMAINE	Garde WEEK END et jours fériés	Garde de nuit	Garde réalisée SEMAINE	Garde réalisée Week End jours fériés	Garde réalisée nuit
			88	18	31	88	17	27
Hungler	4	23,53%	20,71	4,24	7,29	19	3	7
GURLY	5	29,41%	25,88	5,29	9,12	27	8	9
Vignoble	3	17,65%	15,53	3,18	5,47	16	0	1
Ensisheim	5	29,41%	25,88	5,29	9,12	26	6	10
Total	17	100,00%	88,00	18,00	31,00	88	17	27
					Ecart	0	-1	-4

01/01/2024 MUNSTER

Dates	SEMAINE			SAMEDI			DIMANCHE-JOURS FERIES		
	6h-13h	13h-20h	20h-6h	6h-13h	13h-20h	20h-6h	6h-13h	13h-20h	20h-6h
Lundi 01-janv-24							Jacquat	Jacquat	Jacquat
Mardi 02-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Mercredi 03-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Jeudi 04-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Vendredi 05-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Samedi 06-janv-24				Jacquat	Jacquat	Jacquat			
Dimanche 07-janv-24							Jacquat	Jacquat	Jacquat
Lundi 08-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Mardi 09-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Mercredi 10-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Jeudi 11-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Vendredi 12-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Samedi 13-janv-24				Jacquat	Jacquat	Jacquat			
Dimanche 14-janv-24							Jacquat	Jacquat	Jacquat
Lundi 15-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Mardi 16-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Mercredi 17-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Jeudi 18-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Vendredi 19-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Samedi 20-janv-24				Jacquat	Jacquat	Jacquat			
Dimanche 21-janv-24							Jacquat	Jacquat	Jacquat
Lundi 22-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Mardi 23-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Mercredi 24-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Jeudi 25-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Vendredi 26-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Samedi 27-janv-24				Jacquat	Jacquat	Jacquat			
Dimanche 28-janv-24							Jacquat	Jacquat	Jacquat
Lundi 29-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Mardi 30-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						
Mercredi 31-janv-24	Jacquat	Jacquat	Jacquat						



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS DU HAUT-RHIN**

**Arrêté portant renouvellement d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP778950717**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-10, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-6 du code du travail ;

Vu le décret du 13 juillet 2023, publié au J.O. du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 21 août 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GIROD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2023 portant subdélégation de signature à Madame Catherine MOTYL-MAUPAS, cheffe du service emploi, insertion professionnelle (EIP);

Vu l'arrêté n° **SAP 778950717** accordant un agrément à compter du 5 janvier 2019 à l'organisme **ASSOCIATION HAUT-RHINOISE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES APALIB'** ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément reçue le 29 septembre 2023, présentée par **Monsieur Bernard BARTHE** en qualité de dirigeant (n° SIRET 778950717 00265) ;

Vu le courrier du 23 novembre 2023 des services de la DDETSPP du Haut-Rhin demandant des précisions relatives à l'instruction du dossier ainsi que les dossiers complémentaires réceptionnés le 14 décembre 2023 ;

Considérant que la demande de renouvellement d'agrément déposée le 29 septembre 2023 et présentée par l'organisme **ASSOCIATION HAUT-RHINOISE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES APALIB'**, n° SIRET 778950717 00265, sise 75 allée Glück 68060 MULHOUSE, représenté par son gérant Monsieur Bernard BARTHE, est conforme aux dispositions législatives et réglementaires du code du travail s'agissant des services à la personne,

Le préfet du Haut-Rhin

Arrête :

Article 1er

L'agrément de l'organisme **ASSOCIATION HAUT-RHINOISE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES APALIB'**, dont l'établissement principal est situé 75 Allée GLUCK 68060 MULHOUSE est accordé pour une durée de cinq ans **à compter du 5 janvier 2024**.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- **Garde d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés à domicile (mode d'intervention Mandataire) - (68)**
- **Accompagnement des enfants de moins de 3 ans ou de moins de 18 ans handicapés (mode d'intervention Mandataire) - (68)**

- Assistance aux personnes âgées (mandataire et/ou mise à disposition) (mode d'intervention Mandataire) - (68)
- Assistance aux personnes handicapées (mandataire et/ou mise à disposition) (mode d'intervention Mandataire) - (68)
- Conduite de véhicule des PA/PH (mandataire et/ou mise à disposition) (mode d'intervention Mandataire) - (68)
- Accompagnement des PA/PH dans leurs déplacements (mandataire et/ou mise à disposition) (mode d'intervention Mandataire) - (68)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités dans un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfants de moins de 3 ans ou de moins de 18 ans handicapés, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès du service instructeur.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut faire l'objet dans un délai de 2 mois suivant sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du Président de la Commission :
DDETSPP du Haut-Rhin Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations du Haut-Rhin.
- d'un recours hiérarchique devant le Préfet de Région :
5 place de la République, BP 1047, 67073 STRASBOURG Cedex
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg :
31 avenue de la Paix, BP 51038 - 67070 STRASBOURG Cedex"

Fait à Colmar, le 19 décembre 2023

Pour le préfet et par
subdélégation,

La responsable du service Emploi,
Insertion Professionnelle

Catherine MOTYL-MAUPAS

Signé



**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP518792957**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu le décret du 13 juillet 2023, publié au J.O. du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 21 août 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GIROD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2023 portant subdélégation de signature à Madame Catherine MOTYL-MAUPAS, cheffe du service emploi, insertion professionnelle (EIP) ;

Le préfet du Haut-Rhin

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur du Haut-Rhin, le 6 novembre 2023 par Mme. KUNTZMANN Marie-Claude en qualité de dirigeante, pour l'organisme **harmony buch** dont l'établissement principal est situé 1 RUE DES DAIMS 68780 SENTHEIM et enregistré sous le N° **SAP518792957** pour les activités suivantes :

- **Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)**
- **Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire)**
- **Livraison de courses à domicile (mode d'intervention Prestataire)**
- **Assistance administrative à domicile (mode d'intervention Prestataire)**
- **Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile (mode d'intervention Prestataire)**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin. Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du service instructeur de la DDETSPP du Haut-Rhin ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Strasbourg, BP1038F 67070 STRASBOURG CEDEX. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/> En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Colmar, le 18 décembre 2023

Pour le préfet et par subdélégation,

La Responsable du service EIP

Catherine MOTYL-MAUPAS

Signé



**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP778950717**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu le décret du 13 juillet 2023, publié au J.O. du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 21 août 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GIROD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2023 portant subdélégation de signature à Madame Catherine MOTYL-MAUPAS, cheffe du service emploi, insertion professionnelle (EIP) ;

Vu l'arrêté n° SAP 778950717 accordant le renouvellement de l'agrément à compter du 5 janvier 2024 à l'organisme **APALIB** dont le siège social est situé 75 Allée GLUCK 68060 MULHOUSE ;

Le préfet du Haut-Rhin

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur du Haut-Rhin, le 29 septembre 2023 par M. BARTHE Bernard en qualité de dirigeant, pour l'organisme **APALIB** dont l'établissement principal est situé 75 Allée GLUCK 68060 MULHOUSE et enregistré sous le N° **SAP778950717** pour les activités suivantes :

- **Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Préparation de repas à domicile (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Livraison de repas à domicile (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Collecte et livraison à domicile de linge repassé (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Livraison de courses à domicile (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Assistance informatique à domicile (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Assistance administrative à domicile (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Soins et promenade(s) d'animaux pour personnes dépendantes (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Interprète en langue des signes (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Coordination et délivrance des SAP (mode d'intervention Mandataire, Prestataire)**
- **Assistance aux personnes âgées (prestataire) (mode d'intervention Prestataire)**
- **Assistance aux personnes handicapées (prestataire) (mode d'intervention Prestataire)**
- **Conduite de véhicule des PA/PH (prestataire) (mode d'intervention Prestataire)**
- **Accompagnement des PA/PH (prestataire) dans leurs déplacements (mode d'intervention Prestataire)**
- **Garde d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés à domicile (mode d'intervention Mandataire) - (68)**
- **Accompagnement des enfants de moins de 3 ans ou de moins de 18 ans handicapés (mode d'intervention Mandataire) - (68)**

- **Assistance aux personnes âgées (mandataire et/ou mise à disposition) (mode d'intervention Mandataire) - (68)**
- **Assistance aux personnes handicapées (mandataire et/ou mise à disposition) (mode d'intervention Mandataire) - (68)**
- **Conduite de véhicule des PA/PH (mandataire et/ou mise à disposition) (mode d'intervention Mandataire) - (68)**
- **Accompagnement des PA/PH dans leurs déplacements (mandataire et/ou mise à disposition) (mode d'intervention Mandataire) - (68)**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

En application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de 2 mois suivant sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du Président de la Commission :
DDETSPP du Haut-Rhin Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations du Haut-Rhin.
- d'un recours hiérarchique devant le Préfet de Région :
5 place de la République, BP 1047, 67073 STRASBOURG Cedex
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg :
31 avenue de la Paix, BP 51038 - 67070 STRASBOURG Cedex"

Fait à Colmar, le 19 décembre 2023

Pour le préfet et par subdélégation,

La Responsable du service EIP

Catherine MOTYL-MAUPAS

Signé



**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP952726107**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu le décret du 13 juillet 2023, publié au J.O. du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 21 août 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GIROD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2023 portant subdélégation de signature à Madame Catherine MOTYL-MAUPAS, cheffe du service emploi, insertion professionnelle (EIP) ;

Le préfet du Haut-Rhin

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur du Haut-Rhin, le 16 novembre 2023 par **Mme. KAABOURI MARAM** en qualité de dirigeante, pour l'organisme dont l'établissement principal est situé 39 ALL GLUCK 68200 MULHOUSE et enregistré sous le N° **SAP952726107** pour les activités suivantes :

- **Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (mode d'intervention Prestataire)**
- **Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du service instructeur de la DDETSPP du Haut-Rhin ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Strasbourg, BP1038F 67070 STRASBOURG CEDEX. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/> En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Colmar, le 14 décembre 2023

Pour le préfet et par subdélégation,

La Responsable du service EIP

Catherine MOTYL-MAUPAS

Signé



**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP979996469**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu le décret du 13 juillet 2023, publié au J.O. du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 21 août 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GIROD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2023 portant subdélégation de signature à Madame Catherine MOTYL-MAUPAS, cheffe du service emploi, insertion professionnelle (EIP) ;

Le préfet du Haut-Rhin

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur de la DDETSPP du Haut-Rhin, le **5 décembre 2023** par **Mme. PALCZEWSKI Laëtitia** en qualité de dirigeante, pour l'organisme **Clean Services by Laëtitia** dont l'établissement principal est situé 10 RUE DE LA COMMANDERIE 68500 GUEBWILLER et enregistré sous le **N° SAP979996469** pour les activités suivantes :

- **Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin. Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du service instructeur de la DDETSPP du Haut-Rhin ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Strasbourg, BP1038F 67070 STRASBOURG CEDEX.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>. En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Colmar, le 7 décembre 2023

Pour le préfet et par subdélégation,

La Responsable du service EIP

Catherine MOTYL-MAUPAS

Signé



**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP981820947**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu le décret du 13 juillet 2023, publié au J.O. du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 21 août 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GIROD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2023 portant subdélégation de signature à Madame Catherine MOTYL-MAUPAS, cheffe du service emploi, insertion professionnelle (EIP) ;

Le préfet du Haut-Rhin

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur du Haut-Rhin, le 14 décembre 2023 par **M. SCHLIENGER René** en qualité de dirigeant, pour l'organisme **Millepatte Dannemarie** dont l'établissement principal est situé 8 RUE DE CERNAY 68210 DANNEMARIE et enregistré sous le N° **SAP981820947** pour les activités suivantes :

- **Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)**
- **Préparation de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)**
- **Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile (mode d'intervention Prestataire)**
- **Assistance informatique à domicile (mode d'intervention Prestataire)**
- **Assistance administrative à domicile (mode d'intervention Prestataire)**
- **Télé-assistance et visio-assistance (mode d'intervention Prestataire)**
- **Soins et promenade(s) d'animaux pour personnes dépendantes (mode d'intervention Prestataire)**
- **Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile (mode d'intervention Prestataire)**

Les prestations ci-dessous sont soumises à l'offre globale de service c'est-à-dire qu'elles ne peuvent bénéficier d'avantages fiscaux qu'à condition d'être comprises dans une offre globale incluant une activité effectuée au domicile :

- **Livraison de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)**
- **Collecte et livraison à domicile de linge repassé (mode d'intervention Prestataire)**
- **Livraison de courses à domicile (mode d'intervention Prestataire)**
- **Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire (mode d'intervention Prestataire)**

- **Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire (mode d'intervention Prestataire)**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la

préfecture du Haut-Rhin.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du service instructeur de la DDETSPP du Haut-Rhin ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Strasbourg, BP1038F 67070 STRASBOURG CEDEX.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible

sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Colmar, le 18 décembre 2023

Pour le préfet et par subdélégation,

La Responsable du service EIP

Catherine MOTYL-MAUPAS

Signé



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2023--030-BPLH du 22 décembre 2023
portant correction d'une erreur d'affectation des montants prélevés à la commune de
Village-Neuf en 2020, 2021 et 2022
modifiant ainsi les arrêtés relatifs au prélèvement fiscal prévu à l'article L.302-7 du code de la
construction et de l'habitation respectivement au titre des années 2020, 2021 et 2022 de la
commune de Village-Neuf

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 302-5 à L.302-9-2 suivants, et R. 302-14 à R. 302-26 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2332-2 ;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Thierry QUÉFFELEC, préfet du Haut-Rhin ;
- Vu** l'arrêté n° 06-BPLH du 28 février 2020 relatif au prélèvement fiscal prévu à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2020 pour la commune de Village-Neuf ;
- Vu** l'arrêté n° 2021-006-BPLH du 16 février 2021 relatif au prélèvement fiscal prévu à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2021 pour la commune de Village-Neuf ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-007-BPLH du 22 février 2022 relatif au prélèvement fiscal prévu à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2022 pour la commune de Village-Neuf ;

Considérant la demande d'adhésion de Saint-Louis agglomération à l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace par délibération du 25 septembre 2019, ratifiée par décision de l'EPF d'Alsace en date du 18 décembre 2019 ;

Considérant que le montant du prélèvement fiscal (hors majoration) prévu à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation est versé par ordre de priorité à l'Établissement public foncier dont est membre l'intercommunalité et à défaut au fond national des aides à la pierre ;

Considérant que le montant de la majoration prélevé en 2020 a été avec justesse affectée au fond national des aides à la pierre ;

Considérant que les arrêtés sus-mentionnés sont entachés d'une erreur d'affectation des montants prélevés (hors majoration) en 2020, 2021 et 2022 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Haut-Rhin,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les arrêtés du 28 février 2020, 16 février 2021 et 22 février 2022 susvisés sont modifiés conformément aux dispositions précisées dans les articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2

Les mots « au fonds national des aides à la pierre » de l'article 1^{er} de l'arrêté n°06-BPLH du 28 février 2020 sont remplacés par « à l'établissement public foncier d'Alsace ».

Article 3

Les mots « au fonds national des aides à la pierre » de l'article 1^{er} de l'arrêté n°2021-006-BPLH du 16 février 2021 sont remplacés par « à l'établissement public foncier d'Alsace ».

Article 4

Les mots « au fonds national des aides à la pierre (FNAP) » de l'article 1^{er} de l'arrêté n°2022-007-BPLH du 22 février 2022 sont remplacés par « à l'établissement public foncier d'Alsace ».

Article 5

Le montant total issu des modifications apportées par les articles 2 à 4 du présent arrêté, à affecter à l'établissement public foncier d'Alsace, s'élève à 271 516,55 € (deux cent soixante-et-onze mille cinq cent seize euros et cinquante-cinq centimes).

Article 6

Cette somme est reversée à l'établissement public foncier d'Alsace par la caisse de garantie du logement locatif social.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin et le directeur départemental des territoires du Haut-Rhin sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin et notifié aux intéressés.

Fait à Colmar, le 22 décembre 2023

Le préfet,

signé

Thierry QUÉFFELEC

Sur le fondement des articles R. 421-1, R. 421-2, R. 414-1 du code de justice administrative, et de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration :

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publication ou de notification de ladite décision :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Haut-Rhin
- d'un recours hiérarchique adressé au ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix – BP 51038 – 67070 STRASBOURG CEDEX) :

- soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou recours hiérarchique), dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publication ou de notification de ladite décision,
- soit à l'issue d'un recours préalable, dans le délai de deux mois :
 - à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou
 - au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Le tribunal administratif peut également être saisi, dans les mêmes délais, par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr. Cette voie de saisie est obligatoire pour les avocats, les personnes morales de droit public, les communes de plus de 3 500 habitants ainsi que pour les organismes de droit privé chargés de la gestion permanente d'un service public. Lorsqu'elle est présentée par une commune de moins de 3 500 habitants, la requête peut être adressée au moyen de cette application.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET du HAUT-RHIN

Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin

Adresse : CITE ADMINISTRATIVE - Bâtiment K
rue Fleischhauer - 68026 COLMAR CEDEX

Affaire suivie par : Mathilde ROELLINGER
Téléphone : 03.89.24.83.84
Mail : mathilde.roellinger@haut-rhin.gouv.fr

ARRÊTÉ du 21 décembre 2023 portant mise en demeure de régulariser la situation administrative

EARL BRUNNER

Retournement de plusieurs surfaces en herbe depuis plus de cinq ans pour mise en culture sans autorisation administrative sur les communes de Bettendorf et Linsdorf

Le préfet du HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L. 171-6 à L. 171-8 ;

VU le Code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté ministériel du 30 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018/403 du 9 août 2018 établissant le 6ème programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Grand-Est ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021/491 du 31 août 2021 portant désignation des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole sur le bassin Rhin-Meuse ;

VU le recueil d'explications ou d'observations dans le cadre d'un contrôle administratif du 28 novembre 2023 ;

VU le rapport pour manquement administratif remis en main propre le 28 novembre 2023 à Monsieur Denis Brunner, cogérant de l'EARL Brunner, constatant le non-respect du maintien en place de surfaces en prairies naturelles ;

VU l'absence d'observations de l'EARL Brunner dans un délai de quinze jours à compter de la notification du rapport de manquement administratif, soit le 28 novembre 2023

Considérant que lors de la visite de contrôle du 30 juin 2023, l'office français de la biodiversité a constaté la mise en culture des parcelles 208 et 209 - section 01, d'une surface totale de 0,23 hectares sur le territoire communal de Linsdorf, et des parcelles 86 et 87 - section 03, d'une surface totale de 6,25 hectares sur le territoire communal de Bettendorf, en lieu et place de prairies naturelles ;

Considérant que la surface globale non-conforme s'élève à 6,48 hectares ;

Considérant que les parcelles sus-visées sont exploitées à la date de contrôle par l'EARL Brunner ;

Considérant qu' au titre des aides de la PAC les parcelles sus-visées étaient déclarées depuis plus de 5 ans comme étant des prairies en herbe ;

Considérant que les communes de Bettendorf et de Linsdorf sont situées au sein du bassin versant de l'Ill, plus précisément au sein de la masse d'eau "ILL2", masse d'eau fortement modifiée dont toutes les communes qui la bordent sont concernées par le classement en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole ;

Considérant que sur les communes classées en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole le retournement des surfaces en herbe depuis plus de cinq ans est interdit (mesure du chapitre III, 2° du programme d'actions régional), sauf après accord formel de la direction départementale des territoires ;

Considérant qu' aucune demande de retournement de la surface en herbe pour ces parcelles n'a été adressée à la direction départementale des territoires du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il y a lieu conformément à l'article L.171-7 du code de l'environnement de mettre en demeure l'EARL Brunner de régulariser sa situation administrative ;

Sur proposition de Monsieur le chef du bureau de l'eau et des milieux aquatiques de la direction départementale des territoires,

ARRETE

Article 1 – L'EARL Brunner, sise 27 rue de la montagne 68460 MUESPACH, est mise en demeure de régulariser la situation administrative en déposant auprès du service de police de l'eau de la direction départementale des territoires du Haut-Rhin dans un délai de 1 mois à compter de la notification du présent arrêté :

- soit une demande d'autorisation de déplacement des prairies permanentes des parcelles cadastrées 208 et 209 - section 01 à Linsdorf, ainsi que 86 et 87 - section 03 à Bettendorf, avec compensation.

La compensation consiste à l'implantation sur une ou plusieurs parcelles de l'exploitation d'une surface en prairie permanente au moins équivalente à la surface convertie en culture.

Le formulaire de demande de conversion de prairies permanentes à renseigner avec les parcelles retournées et les parcelles remises en herbe est joint au présent arrêté.

- soit un projet de remise en état des parcelles cadastrées 208 et 209 - section 01 à Linsdorf, ainsi que 86 et 87 - section 03 à Bettendorf, en précisant notamment le mélange de semences utilisé et l'échéance de réalisation.

L'EARL Brunner est informée que :

- le dépôt d'une demande d'autorisation de retournement de prairie n'implique pas la délivrance certaine de l'autorisation par l'autorité administrative, qui statuera sur la demande présentée après instruction administrative ;
- la régularisation ou cessation de la situation irrégulière découlera soit de l'obtention effective de l'autorisation, soit de la remise effective des lieux en l'état.

Article 2 - Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1 ne serait pas satisfaite dans le délais prévu au même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, l'EARL Brunner s'expose, conformément à l'article L. 171-7 du code de l'environnement, à une ou plusieurs des mesures et sanctions administratives mentionnées au II de l'article L. 171-8 du même code (consignation, suspension, travaux d'office, amende et astreinte) au choix de l'autorité

compétente.

Article 3 - Sur le fondement des articles R. 421-1, R. 421-2, R. 414-1 du code de justice administrative, et de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration :

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publication ou de notification de ladite décision :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Haut-Rhin
- d'un recours hiérarchique adressé au directeur départemental des territoires du Haut-Rhin

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix – BP 51038 – 67070 STRASBOURG CEDEX) :

- soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou recours hiérarchique), dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publication ou de notification de ladite décision,
- soit à l'issue d'un recours préalable, dans le délai de deux mois :
 - à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou
 - au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Le tribunal administratif peut également être saisi, dans les mêmes délais, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 - Le présent arrêté est notifié à l'EARL Brunner. Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin et sur le site internet des services de l'Etat du Haut-Rhin pendant une durée minimale de deux mois.

Article 5 – Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le directeur départemental des territoires, le lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin et les agents de l'office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Colmar, le 21 décembre 2023

Pour le Préfet du Haut-Rhin
Adjoint au directeur départemental des territoires

Signé

Pierre SCHERRER

Annexe – Formulaire de demande de déplacement de prairies naturelles avec compensation

Demande à la Direction départementale des territoires du Haut-Rhin de déplacement de prairies naturelles en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole (dérogation à l'obligation de maintien de ces surfaces)

Identification de l'exploitation : Numéro PACAGE :
Raison sociale / NOM Prénom :
Adresse :
Coordonnées :

Îlots retournés (prairie permanente → terre arable)					
Motif de la demande de retournement (justification du point de vue de l'économie de l'exploitation)	Numéro d'îlot et de parcelle PAC	Surface (en ha)	Culture envisagée	Mode de gestion automnale du sol envisagé	Îlot bordé par un cours d'eau (oui/non)

Îlots remis en herbe (terre arable → prairie permanente)		
Motif de la demande de remise en herbe (présence d'un cours d'eau, proximité d'habitations, etc.)	Numéro d'îlot et de parcelle PAC	Surface (en ha)

Je soussigné :
En tant que représentant de l'exploitation désignée ci-avant, je certifie l'exactitude de la présente demande.

Fait à :
Le :

Signature :